



PÔLE  
ATLAN  
TECH  
LA ROCHELLE

ICI  
À L'AGORD  
SE CONSTRUIT  
LE PARC PILOTE  
BAS CARBONE

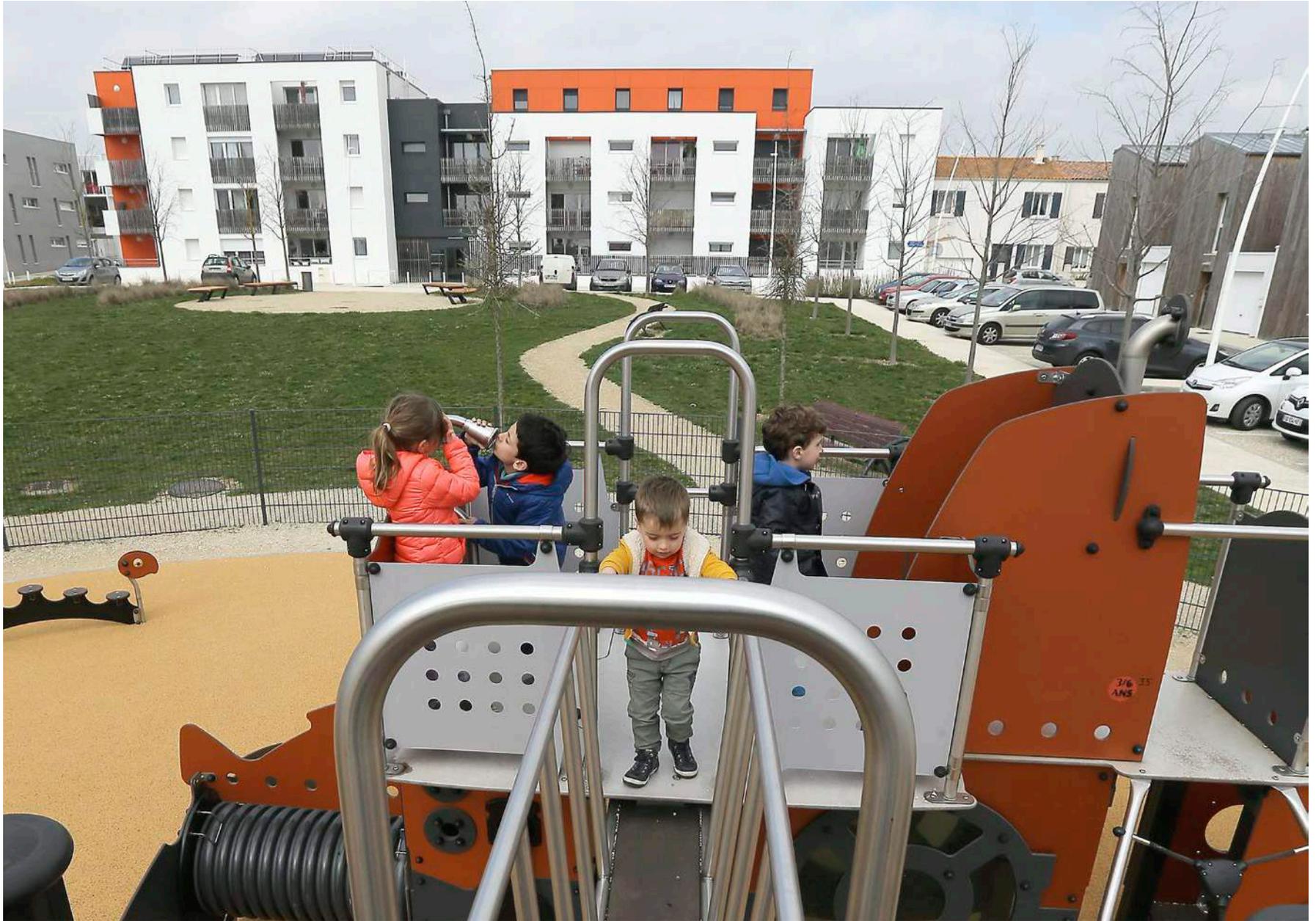
Agglomération de  
La Rochelle

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE



RAPPORT

# Développement Durable 2017



# EDITO



**Jean-François Fontaine**  
Président de la Communauté  
d'Agglomération  
Maire de La Rochelle

« Comment se concrétise le développement durable sur notre territoire ? Nos choix sont-ils pertinents ? Comment pouvons-nous améliorer nos politiques dans ce domaine ? Ce rapport témoigne de réelles avancées dans la structuration de nos actions autour de la ville durable, en matière de stratégie énergétique et d'accompagnement au changement. Notre ambition est de progressivement nous acheminer vers un territoire zéro carbone. Pour y parvenir, tous les leviers doivent être actionnés. Ainsi en est-il en matière de transition vers un habitat plus durable.

En 2017, nous avons étendu le champ de compétence de l'Agglomération aux opérations d'aménagement urbain à vocation principale d'habitat, avec la volonté de produire des logements innovants à prix abordable. Cette volonté est inscrite dans notre nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH), à côté d'autres objectifs comme la limitation des distances, et donc des déplacements, entre le domicile et le travail. Pour accompagner les habitants aux changements et leur permettre de moins utiliser leur voiture, nous avons mis en service un nouveau réseau de bus et programmé de nouveaux aménagements cyclables. Une indemnité kilométrique vélo a également été adoptée pour inciter nos agents à utiliser ce mode de déplacement pour venir travailler.

Pour accélérer notre transition énergétique et économique, nous avons ouvert une nouvelle pépinière destinée aux jeunes entreprises des secteurs de la ville durable et de la réhabilitation du bâti. Une démarche partenariale de Technopôle a été mise en place pour accompagner des projets innovants, notamment dans le domaine des énergies renouvelables. Un secteur à fort potentiel de développement sur notre territoire. Comme vous le lirez dans ce rapport, nous soutenons aussi de nombreuses initiatives locales dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire.

Ce document nous donne l'occasion de voir comment l'Agglomération intègre la nature dans ses politiques publiques. Notre futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal, actuellement en cours d'élaboration, nous donnera les moyens de mieux encore préserver la biodiversité et protéger les populations des risques de submersion.

Les enjeux de développement durable sont plus que jamais intégrés dans la conception et la mise en œuvre de nos projets. C'est une avancée importante mais il nous faut rester vigilants. Le cri d'alarme de quinze mille scientifiques sur l'état de la planète, lancé en novembre, nous rappelle combien il est urgent de ne pas relâcher nos efforts ».

# SOMMAIRE

## LES ACTIONS DE L'AGGLO



**P12**

La fabrique du  
territoire  
de demain



**P20**

La transition  
énergétique et  
économique



**P28**

La protection  
des ressources  
naturelles



**P32**  
Vivre ensemble



**P34**  
Le bien-être humain



**P37**  
L'accompagnement aux changements



**P40**  
L'administration éco-responsable



**P42**  
La gouvernance

# INTRODUCTION

## UN RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT, POUR QUOI FAIRE ?

### 1. UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE

Issu des Lois Grenelle, le rapport de développement durable s'impose depuis 2011 aux collectivités locales et aux Etablissements Publics de Coopération intercommunale

(EPCI) de plus de 50 000 habitants. La Communauté d'Agglomération de La Rochelle et ses 166 235 habitants, rentrent donc dans le champs d'application de la réglementation.

### 2. SAISIR LA RÉALITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE

Le rapport de développement durable est un exercice annuel d'évaluation des politiques publiques. Il permet de saisir, de suivre et d'évaluer les réalités d'un concept jugé très souvent flou, ambigu et évolutif (voir le cadre de référence nationale et les changements intervenus dans la stratégie nationale de développement durable, l'apparition du concept de transition et plus récemment de celui de résilience, le débat entre soutenabilité faible et soutenabilité forte...).

Sa récurrence permet aux agents, aux services et aux élus d'approfondir leur appropriation du développement durable et de s'inscrire

dans une démarche d'amélioration continue. Cette cinquième édition du rapport de développement durable de l'Agglomération de La Rochelle s'est ainsi enrichie d'indicateurs et de chiffres aptes à dresser un portrait de plus en plus précis de l'agglomération sur cette route vers la soutenabilité. Il met à l'honneur une politique intégrée, celle de l'habitat (où comment une politique au départ sectorielle peut intégrer d'autres cibles du développement durable que celles relevant de la sphère sociale), souligne des points de vigilance et met en valeur les initiatives d'autres acteurs sur le territoire.





## LE RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UN RAPPORT IMPORTANT

- **Pour la validité du Débat d'Orientation Budgétaire** (première étape dans l'élaboration du budget annuel), où les élus s'accordent sur les grandes orientations à venir (investissements à conduire) et les moyens pour réaliser les politiques (fiscalité, emprunt, budget de fonctionnement...)
- **Pour sensibiliser les élus aux enjeux globaux et locaux de développement durable** et faire le lien entre le budget proposé et la réponse apportée sur le territoire à ces enjeux (pilotage)
- **Pour inviter les services à penser**, présenter leurs actions et projets au regard des enjeux de développement durable (participation, transversalité)
- **Pour développer la culture de l'évaluation des politiques publiques** en matière de développement durable : faire le lien entre les objectifs, les actions et les résultats (amélioration continue).

# LES GRANDES DATES

## AGGLO ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

1976



1995



1997



1998



1964

Création du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

1973

1<sup>ères</sup> rues piétonnes à La Rochelle

1976

1<sup>ers</sup> vélos jaunes en libre-service

1993

Création de la Communauté de Villes

1995

1<sup>ères</sup> voitures électriques en libre-service

1997

Mise en place de la collecte sélective des déchets ménagers en porte-à-porte

1<sup>ère</sup> journée sans voiture

1998

Signature de la charte de l'Environnement

2000

Création de la Communauté d'Agglomération

2003

Le premier Projet d'Agglomération

2005

Signature du contrat ATEnEE (premier bilan CO2 et plan d'actions de développement durable)

2007

L'Agglomération s'engage dans une démarche d'Administration éco responsable



2000



2009



2012



2014



2014



2016



2017

2009  
1<sup>ers</sup> bus de mer à propulsion électro-solaire

2011  
Adoption d'un SCoT exigeant sur le plan de la limite à apporter à la consommation de l'espace

2012  
Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Agglo est validé par l'État

2013  
Inauguration de la 1<sup>ère</sup> pépinière éco-activités

2014  
Le 1<sup>er</sup> programme d'actions de l'Agenda 21 est voté  
  
Signature de la convention des Maires

2014  
Lancement de l'aménagement du parc d'activités bas carbone « Atlantech » à Lagord

2014  
Adoption du Programme Local de Prévention des Déchets et du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

2015  
Adoption du Plan Climat Energie Territoire (PCET) - Inscription au débat d'orientation budgétaire des 1<sup>ères</sup> aides de l'Agglo à la rénovation thermique des logements de particuliers

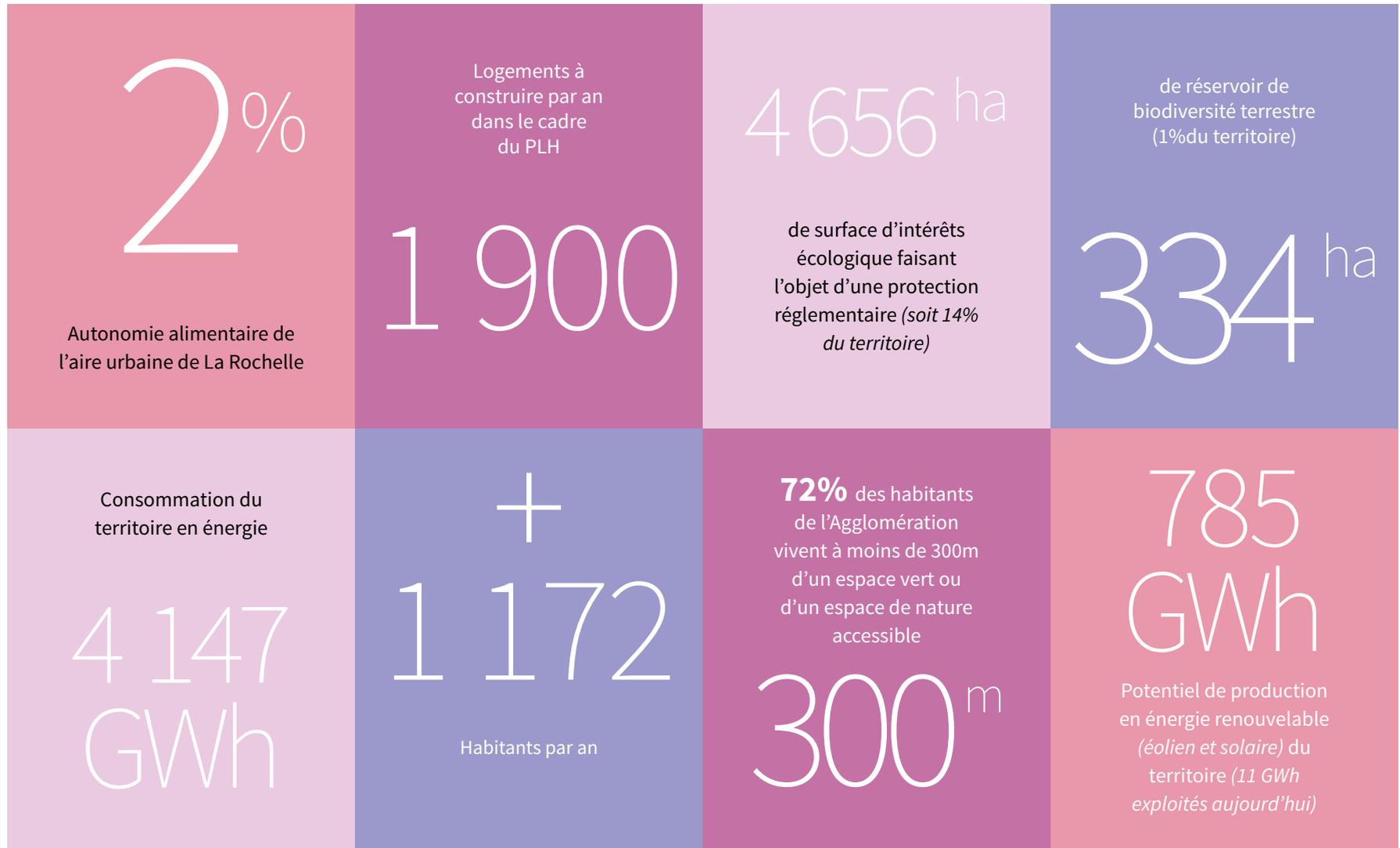
2016  
Élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du futur PLUi

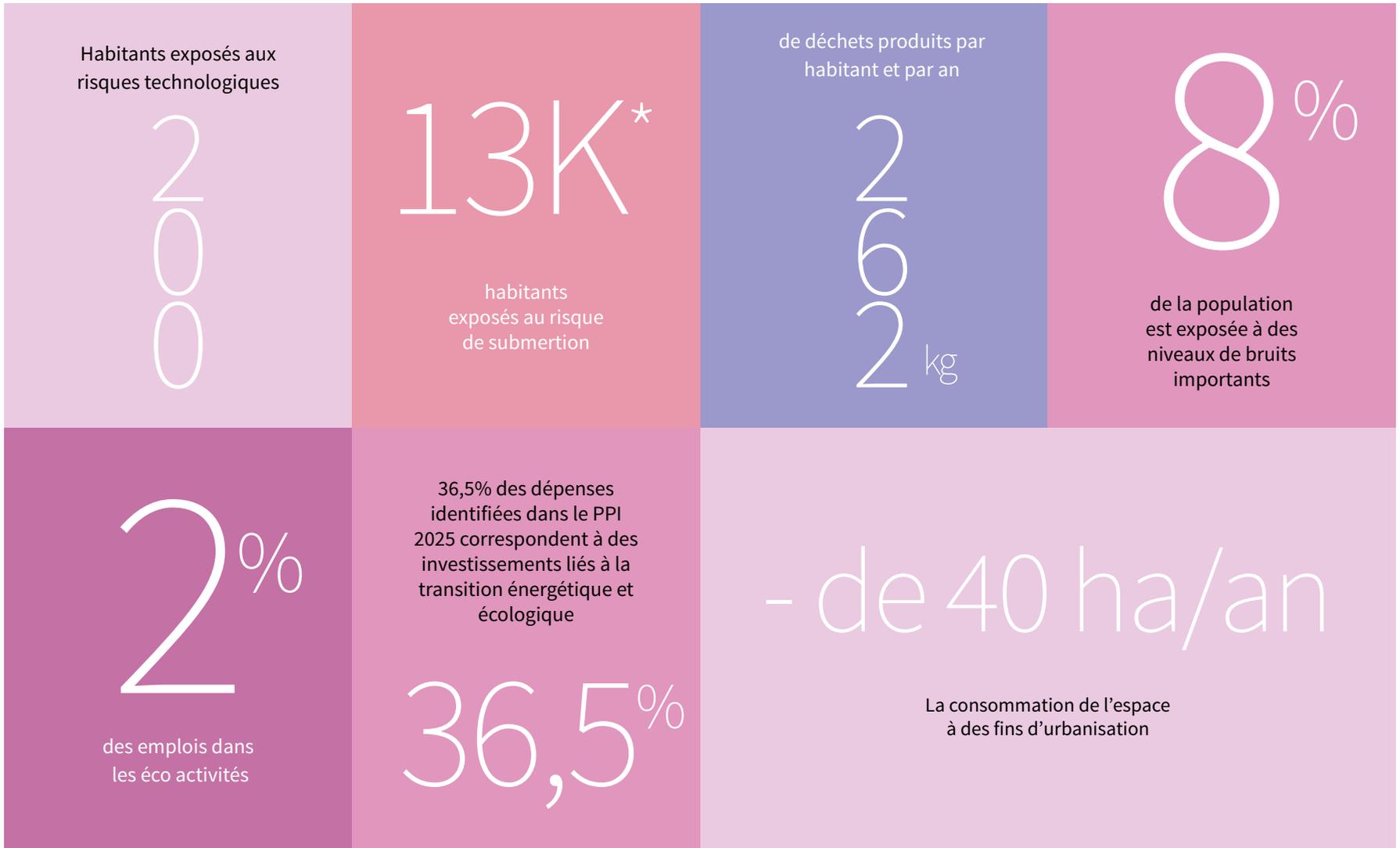
2016  
L'Agglo est lauréate de l'Appel à Projet National « Territoires Hydrogènes » pour le parc bas carbone « Atlantech »

2017  
Expérimentation du 1<sup>er</sup> bus de mer à propulsion hydrogène

# CHIFFRES CLÉS

## SITUATION DE L'AGGLO EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





Planification urbaine,  
aménagement,  
production de logements,  
transport, environnement  
et cadre de vie...

# LA FABRIQUE DU TERRITOIRE DE

## AMÉNAGEMENT ET CONSOMMATION DE L'ESPACE

L'Agglomération est un territoire très attractif, la population est croissante et ces évolutions posent la question de la consommation de l'espace à des fins d'urbanisation, et des enjeux associés (à l'échelle nationale, l'équivalent d'un département français disparaît tous les 7 ans pour les besoins de l'urbanisation, cela se traduit essentiellement par une régression des terres agricoles).

**L'analyse de la consommation de l'espace sur le territoire de la CDA sur la période 2003-2013** permet de disposer d'indicateurs précis qui montrent qu'en 10 ans, 725 ha ont été consommés soit 2,15% du territoire. Le bilan sur la période 2010-2013 montre une consommation de l'espace compatible avec les objectifs de limitation définis par le SCOT (maximum de 44 ha/an).

### PROJET D'AGGLOMÉRATION 2018-2030

Le diagnostic partagé du territoire dans le cadre du projet d'Agglo a été validé. Il fixe les orientations stratégiques en matière démographique, économique, sociale et environnementale... Ces orientations doivent constituer le socle des réflexions pour les principaux documents sectoriels. Il doit également positionner le territoire dans des coopérations élargies : région Nouvelle Aquitaine, et les territoires voisins de Niort, du Saint Maixentais, de Rochefort, de l'Aunis et du Sud Vendée.

**38,7**<sup>ha/an</sup>

d'espaces consommés  
en moyenne sur la  
période 2010-2013

**61**<sup>%</sup>

de la consommation  
est dédiée à l'habitat



# DEMAIN



## POINT DE VIGILANCE

La consommation de l'espace reste un sujet sensible : 43 ha / an annoncés dans le PLUi en cours d'élaboration

## ROMPSAY-JOFFRE : PROJET DE REQUALIFICATION URBAINE

L'axe fort du projet situé à proximité du centre ville et de la gare de La Rochelle, est la valorisation et la réappropriation du canal et des berges, grâce au déplacement de la rue de Périgny. Ce projet permettra de redonner au canal toute sa vocation

naturelle de couloir de biodiversité et d'axe majeur de la Trame Verte et Bleue à l'échelle de l'agglomération. Il intégrera des noues paysagères pour gérer les eaux pluviales. Enfin, des espaces de jardins partagés seront proposés. Ce nouveau quartier créera un espace vert, ouvert à l'ensemble de la population.

Les logements, pensés en accord avec les principes du bioclimatisme, présentent une typologie diversifiée : logements sociaux, privés et abordables.

Les cheminements doux seront valorisés, le nouveau plan de déplacement des bus complètera l'offre actuelle puisque des arrêts sont prévus sur le boulevard Joffre, à proximité de l'opération.

Le site accueillera aussi le Conservatoire de Musique et de Danse à rayonnement départemental, qui doit être mis en service à la rentrée 2020.



# 1 200

logements

FAIT MARQUANT

### LA COMPÉTENCE PROJETS URBAINS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté d'Agglomération a étendu son champ d'action à « la définition, la création et la réalisation d'opération d'aménagement urbain à vocation principale d'habitat », lorsque ces projets concernent plusieurs communes ou répondent à des conditions minimales en termes de surfaces ou de nombre de logements, ou qu'un équipement communal y figure. Le 24 mars 2017, le Bureau Communautaire a arrêté une liste de projets représentant environ 10 000 logements échelonnés jusqu'en 2035. Ce portefeuille de projets a été soumis à l'avis des maires avant de faire l'objet d'une priorisation. Ces différents projets (dont 13 situés dans l'unité urbaine centrale, 3 dans les pôles d'appui, et 2 sur les communes de moins de 3500 habitants) vont bénéficier d'un référentiel commun, afin de promouvoir un socle qualitatif, reflétant une marque de fabrique CDA et ayant notamment pour cible : le logement abordable, le caractère innovant des logements, l'exemplarité environnementale (en particulier la transition énergétique

## 19 projets identifiés sur le territoire

La Gare **Dompierre**  
Fief de Dompierre **Saint-Xandre**  
Montsidun **L'Houmeau**  
Bongraine **Aytré**  
Atlantech **Lagord**  
Espace gare **La Rochelle**  
Sautel **La Rochelle**  
Lavoisier/République **La Rochelle**  
Champ Pinson **Nieul-sur-Mer**  
Les Cinq quartiers **Angoulins**  
Prieuré/Lafond **La Rochelle**  
Cottes Mailles **Aytré**  
Le Puy Mou **Lagord**  
Baillac/Malmore **Puilboreau**  
Pierre Loti 2 **Aytré**  
La vieille chèvre **Aytré**  
L'îlot du Château **Puilboreau**  
La Grange **Saint-Vivien**

et la place de la nature en ville), la qualité architecturale...

Les projets urbains vont directement contribuer à la mise en œuvre du PLH qui doit produire annuellement 1930 logements.



### ILS AGISSENT AUSSI

Le syndicat mixte pour le schéma de cohérence territoriale La Rochelle Aunis contribue activement à la coordination régionale des SCoT, instance qui regroupe 54 territoires néo-aquitains porteurs de SCoT et qui est associée à l'élaboration du futur Schéma régionale d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région.

# LA FABRIQUE DU TERRITOIRE DE DEMAIN (SUITE)

## LE PLH 2017-2021

Adopté le 26 janvier 2017, le nouveau PLH intègre les enjeux socio démographiques du territoire (perte d'habitants sur la ville centre, départ des jeunes ménages vers les territoires limitrophes pour pouvoir accéder à la propriété), en ciblant la création de logements abordables pour des primo accédants. Il devient ainsi un volet stratégique et opérationnel de l'aménagement du territoire en luttant contre l'allongement des distances domicile / travail et en offrant des parcours résidentiels aux ménages du territoire. Deux outils en appui à la mise en œuvre de ces objectifs : **Un document de cadrage sur la définition du logement abordable** en accession à la propriété : quels sont les ménages éligibles, les profils des ménages à cibler, les prix de sortie à viser et les produits (types de logement) à privilégier. Ainsi qu'**une convention d'objectifs et de moyens** qui formalise les engagements des communes, de la Communauté d'Agglomération et de l'Établissement Public Foncier (EPF) dans le soutien au développement de cette offre (favoriser la régulation des prix du foncier sur le territoire afin que celui-ci soit compatible avec le développement de l'accession abordable à la propriété telle que définie dans le document de cadrage). Ces objectifs font l'objet d'une convention entre l'EPF et l'Agglo. Les projets urbains seront notamment des intégrateurs de ces objectifs de production.

### BILAN PLH 2008 - 2016

**3 000** logements sociaux financés

**30M€** de subventions accordées

### OBJECTIFS ANNUELS

**1 900**

logements, dont :

**500** logements locatifs sociaux

**260** logements en accession abordable

**507**

logements financés en 2016 pour **3,977 M€**

**18**

dossiers instruits pour l'accession sociale à la propriété pour **72 000€**

**165 391€**

de subventions aux associations d'aide au logements

## ACCOMPAGNER LA FABRIQUE DU TERRITOIRE

### LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION DU PLUI

Les OAP permettent de traduire les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi. Les OAP déclinent des objectifs d'aménagement sur un espace défini (OAP spatialisée) ou bien elles donnent des principes d'aménagement sur un sujet particulier (OAP thématiques : sur la mobilité, le paysage, la Trame

Verte et Bleue). Les éléments inscrits dans les OAP s'imposent aux porteurs de projet dans un rapport de compatibilité, elles recommandent et accompagnent dans un esprit de dialogue les porteurs de projet. Ainsi l'OAP paysage indique comment mieux prendre en compte

**170**

OAP en cours de discussion

le paysage dans les projets de construction ou d'aménagement (insertion des constructions, palettes végétales à planter, prise en compte des eaux pluviales dans l'espace public). L'OAP Trame Verte et Bleue vise à préserver et développer les continuités écologiques majeures, en orientant par exemple sur des actions pour reconstituer les haies. Elle prend également en compte les espaces végétalisés en milieu urbain (toitures et murs végétalisés, refuges pour la petite faune).

## LES MOBILITÉS DURABLES

**FAIT MARQUANT**

### LE NOUVEAU RÉSEAU DE BUS

Depuis le 4 septembre 2017, un nouveau réseau de transports publics dessert l'agglomération. Ses principaux enjeux portent d'une part, sur le développement de l'utilisation du bus (dans le but de diminuer la pollution) et d'autre part, sur l'adaptation de l'offre de service au territoire communautaire

Ainsi, ce réseau a été dessiné pour répondre à plusieurs objectifs clés :

- Simplifier et rendre plus lisibles les itinéraires et horaires avec des dessertes mieux cadencées et harmonisées sur l'année (fin des changements liés aux petites vacances scolaires).
- Proposer une offre à l'échelle des 28 communes et en fonction des besoins et des nouveaux rythmes de vie des habitants (des bus plus tôt et plus tard le soir, des lignes de nuit et le dimanche).

- Adapter les dessertes en tenant compte des évolutions urbaines du territoire, afin de renforcer l'offre sur les axes majeurs de densité pour une meilleure cohérence entre l'urbanisme et les transports.

- Améliorer le temps de parcours : tracés plus directs, aménagements de la voirie.

- Créer de nouveaux points d'échanges autre que la Place de Verdun pour faciliter les correspondances avec les pôles secondaires (Dames Blanches, Gare de La Rochelle...).

De nouveaux numéros de lignes, nouveaux horaires, nouveaux itinéraires, nouvelles correspondances... Beaucoup de changements ont été réalisés avec, bien entendu, un impact sur les habitudes des usagers. Depuis le mois de septembre, un certain nombre d'ajustements, notamment relatifs aux dessertes des établissements scolaires, ont été apportés. Pour le 6 novembre, date de rentrée des vacances scolaires de la Toussaint, de nouveaux aménagements du réseau ont été décidés.



**+30%**

Objectif de fréquentation

**+10%**

de fréquentation en semaine et + 20% le week-end en septembre 2017 (par rapport à septembre 2016)

# LA FABRIQUE DU TERRITOIRE DE DEMAIN (SUITE)

## LE SCHÉMA DIRECTEUR DES LIAISONS CYCLABLES

L'Agglo a révisé son Schéma Directeur des liaisons cyclables. Ce Schéma 2017-2030 intègre les 10 dernières communes entrantes et de nouveaux objectifs définis dans le futur PLUi (visant à abaisser de 40% d'ici 2030 les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements).

Cet objectif ambitieux implique une modification des comportements de mobilité, et notamment de passer de 7% à 14% de part du vélo dans les déplacements d'ici 2030 sur l'ensemble du territoire.

Pour cela, le nouveau schéma développe :

- Les liaisons Domicile-Travail et Domicile-École,
- Le rabattement vers les transports en commun en lien avec le réseau 2017
- Les liaisons touristiques.

Il s'appuie sur un nouveau mode d'organisation avec les communes pour la réalisation et le financement des aménagements, en vue de dynamiser la réalisation de liaisons cyclables. Tout d'abord, un référentiel commun pour l'aménagement des liaisons cyclables, afin d'assurer la sécurité et la lisibilité du réseau.

Un budget global de 35 millions d'euros est prévu, dont pour l'instant 18 sont assurés par l'Agglo. Les liaisons à créer sont soit structurantes (elles relient l'unité urbaine centrale aux pôles d'appui), soit de maillage (pour relier les communes aux lignes structurantes). Elles intégreront également des boucles touristiques.



# 165km

de voies cyclables  
supplémentaires attendues  
d'ici 2030



## DÉPLOIEMENT DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)

L'Agglo poursuit sa politique volontaire en faveur de l'usage du vélo et a expérimenté les vélos électriques en libre-service de juin 2017 à septembre 2017.

Des vélos à assistance électrique avec stations de recharge en libre-service ont été mis



# 6

Vélos à Assistance Électrique

à disposition des usagers en partenariat avec les sociétés Clean Energy Planet et HomePort. L'objectif de cette opération inédite était de faire découvrir au public ce mode de déplacement et recueillir le ressenti des usagers, via un questionnaire.

Ainsi, du 15 juin au 15 septembre, l'expérimentation s'adressait aux abonnés au libre-service vélos, aux habitants et aux touristes qui ont pu utiliser ces vélos en location touristique au chalet Yélo, Place du Commandant de la Motte Rouge.

À partir de la semaine de la mobilité, du 16 au 23 septembre, les VAE ont été proposés aux entreprises dans le cadre de leur Plan de Déplacements Entreprise pour une mise à disposition de leurs salariés. Cette expérimentation s'est faite, soit via un test dans l'enceinte de l'entreprise, soit dans le cadre des déplacements professionnels ou domicile-travail.



# +10k

téléchargements depuis la mise en ligne de l'application

## L'APPLI YÉLO

La mise en place d'un nouveau réseau de bus sur l'Agglomération a nécessité de faciliter l'accès à l'information sur cette nouvelle desserte du territoire. En complément des outils d'information existants (centrale d'appel Yélo, site internet Yélo avec calculateur d'itinéraires d'adresse à adresse, boutique en ligne...), de nouveaux outils ont été créés :

- Un minibus d'information Yélo a permis d'aller à la rencontre des habitants, dans les communes, dans les entreprises, pour leur apporter des conseils personnalisés.
- Un site événementiel [www.changez-votre-quotidien.com](http://www.changez-votre-quotidien.com) a été mis en place, avec un plan dynamique.
- Une application mobile Yélo a été créée. Elle permet de : consulter les horaires et connaître le trafic en temps réel, rechercher un itinéraire, acheter un ticket de bus virtuel en ligne, réserver le transport à la demande, obtenir un accès de courte durée au libre-service vélo ou encore localiser l'arrêt le plus proche.

## LES CARREFOURS DE LA MOBILITÉ

Les Carrefours de la Mobilité sont une initiative Agglo / Ville de La Rochelle / Transdev, qui revisite l'espace public par des occupations éphémères de l'espace pour matérialiser les entrées de ville et encourager à laisser son véhicule et à continuer à pied. Les arrêts de bus et leurs abords sont rendus plus conviviaux et plus confortables pour accueillir les piétons qui ont recours aux transports publics. Il s'agit de matérialiser pour les automobilistes les nouvelles «limites» de la ville multimodale et les inciter à ralentir. Une signalétique au sol aux couleurs du réseau Yélo indique également aux piétons les directions et les temps de trajet à pied vers le centre-ville, la gare, le Vieux-Port ou encore le marché central. L'idée étant de faire prendre conscience que tout est praticable à pied en moins de 10 minutes.

# 2

Carrefours de la Mobilité : la porte Maubec et la porte des Cougnes



## LA FABRIQUE DU TERRITOIRE DE DEMAIN (SUITE)



### UN BUS DE MER PROPULSÉ À L'HYDROGÈNE

Les nombreux progrès techniques réalisés ces dernières années dans le domaine de l'hydrogène permettent de mettre en application concrète ce type d'énergie, notamment dans les transports. Le projet Yélo H2, lancé fin octobre par l'Agglo, avec la collaboration de la Régie du Port de plaisance de La Rochelle et de Proxiway, a pour objectif de valider la pertinence de cette technologie dans les applications maritimes. Il s'agit en effet de la 1<sup>ère</sup> expérimentation nationale d'un bus de mer propulsé à l'hydrogène en milieu marin.

Une pile à combustible, associée à des réservoirs d'hydrogène, a été implantée sur le bus de mer Galilée. Celle-ci convertit l'hydrogène en électricité, afin de recharger les batteries du navire. Pour les usagers, les changements sont très peu visibles : logé dans un coffre, le nouveau système est extrêmement silencieux et ne rejette que de l'eau.

Une station de recharge d'hydrogène a été installée sur le quai du Lazaret, aux Minimes. Elle permet le ravitaillement du navire en quelques minutes, lui garantissant une autonomie journalière. Ces gains de temps et d'autonomie permettent de lever les contraintes liées aux moyens de transports électriques à batteries, et d'envisager à l'avenir la création de nouvelles liaisons maritimes, réservées jusqu'ici aux bateaux diesel conventionnels.

Cofinancé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la Région Nouvelle-Aquitaine, le projet Yélo H2 associe l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM) et 4 industriels : Michelin Recherche et Technique, EVE System, Alternatives Energies, basé à La Rochelle, et HP Systems, basé à Périgny. Cette expérimentation, qui a démarré fin octobre, durera un an.

## UNE RECONNAISSANCE INTERNATIONALE SUR LA FABRIQUE DE LA VILLE DURABLE

### L'AGGLO ACTIVE DANS UN PARTENARIAT FRANCO-SUÉDOIS SUR LA VILLE DURABLE

L'Agglo a intégré le réseau Franco-Suédois « Alliance for Urban Sustainability » en 2015, qui rassemble des villes et Universités des deux pays. Il a pour objectif d'engager un dialogue

à haut niveau pour initier de futures coopérations sur les questions urbaines.

Les villes partagent leurs connaissances en matière de développement urbain durable, profitent des retours d'expériences afin d'anticiper au mieux l'intervention publique, et travaillent dans la perspective d'une réponse

commune et coordonnée aux appels à projets européens de coopération, sur 4 thèmes clés identifiés :

- Justice climatique et résilience urbaine
- Comment accélérer la rénovation énergétique ?
- Stimuler l'innovation par l'échange de bonnes pratiques
- Engager les citoyens et promouvoir l'adoption de comportements durables

L'Agglo s'est particulièrement illustrée sur les questions liées à la rénovation des bâtiments (partenariats public-privé ; gouvernance et volontariat) et l'efficacité énergétique.

# 3

seminaires :  
**Paris** 2015  
**Malmö** 2016  
**Saint-Brieuc** 2017



### COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE SUR LA VILLE DURABLE : LE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE SAN FRANCISCO (PROVINCE DE CAMPECHE AU MEXIQUE)

Depuis 2015, l'Agglo s'implique dans une coopération décentralisée franco-mexicaine. Les deux territoires travaillent sur trois axes de coopération :

- Gestion et tarification de l'eau potable
- Optimisation de la mobilité urbaine et du stationnement en centre-ville
- Préservation et aménagement du littoral

Le partenariat implique les Etats, les territoires, les villes (qui partagent une situation géographique de ville littorale et touristique), les universités et les entreprises.

# 60000 €

de budget global, dont **15 000 €** de participation de l'Agglo

# 6

missions d'études

### BIENTÔT UN TERRITOIRE D'INNOVATION ET DE GRANDE AMBITION ?

L'Agglo a candidaté à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour être Territoire d'Innovation et de Grande Ambition. La réponse de l'Agglo se structure autour de l'ambition de devenir une référence internationale en matière de ville littorale durable (vers le « Zéro Carbone »). La capacité de répondre, qui a mobilisé différents partenaires du territoire (Université, labos de recherches, acteurs économiques...) a bénéficié des initiatives de gouvernance territoriales mises en place, au cours notamment du Schéma Local d'Enseignement Supérieur de Recherche et d'Innovation ou de la démarche technopolitaine, montrant ainsi la capacité désormais fonctionnelle du territoire de travailler ensemble sur des projets transverses.



L'action 11 du  
PLH concerne  
l'amélioration de  
la performance  
énergétique du parc  
existant

Développement  
durable, développement  
économique, emploi  
et insertion, collecte et  
traitement des déchets

# LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE & ÉCONOMIQUE

**LES ÉTUDES DE PRÉFIGURATION DU PCAET**  
2017 a été une année de production de données pour l'élaboration du nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'Agglo : actualisation du Bilan Carbone du territoire, étude sur la vulnérabilité climatique et étude du potentiel en énergie renouvelable. Autant d'éléments pour cadrer et orienter le futur programme d'actions.

## LE BILAN CARBONE DU TERRITOIRE

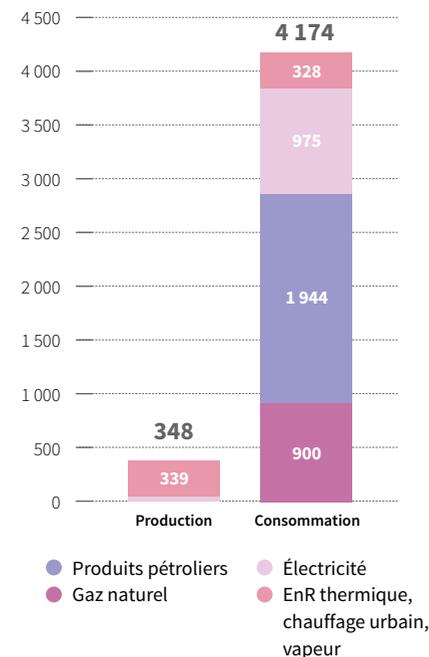
Les principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre du territoire sont le fret (y compris fret maritime), les déplacements et l'alimentation. Regroupés par grande catégorie, c'est donc le transport (tout type confondu) qui arrive en tête sur le territoire avec 44 % des émissions, viennent ensuite la production de biens pour l'alimentation (25%) et enfin les bâtiments pour 22%. Le total des émissions reste comparable au bilan réalisé en 2012 (7,2 t.eq.CO<sub>2</sub>), même si les deux bilans n'ont pas vocation à être comparés en raison de

différences entre les périmètres d'émissions considérés. Le bilan apporte un éclairage sur le stockage du carbone par les sols. La présence de marais, de prairies et de grandes cultures joue un rôle non négligeable, ce qui interroge d'autant plus l'impact de leur consommation dans le développement à venir de l'Agglo (43 ha / an en première estimation du PLUi), soit une émission de 6 300 t.eq.CO<sub>2</sub> liée au changement d'affectation des sols.

## PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ÉNERGIE SUR LE TERRITOIRE

Le territoire consomme 12 fois plus d'énergie qu'il n'en produit. Près de la moitié de l'énergie consommée vient des produits pétroliers. Des postes d'émissions comme la mobilité sont entièrement dépendants du pétrole. La consommation d'énergie du secteur résidentiel constitue le tiers des consommations (1310 GWh) et les logements de plus de 25 ans concentrent 72 % de cette consommation.

## CONSOMMATION ET PRODUCTION D'ÉNERGIE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLO (EN GWH/AN)



**1 929 414**

tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>

**11,5**

tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> /  
habitant

**1 372 600**

tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> /  
stockés par les sols

### LE POTENTIEL EN ÉNERGIE RENOUVELABLE DU TERRITOIRE

L'estimation du potentiel prend en compte la production d'énergie éolienne électrique, la biomasse locale (bois énergie), le solaire photovoltaïque, le solaire thermique, la méthanisation, la chaleur fatale industrielle, la thalasso thermie et la géothermie superficielle. L'ensemble du gisement exploitable en éolien et en solaire représente 785 GWh (pour 11 GWh exploités aujourd'hui).

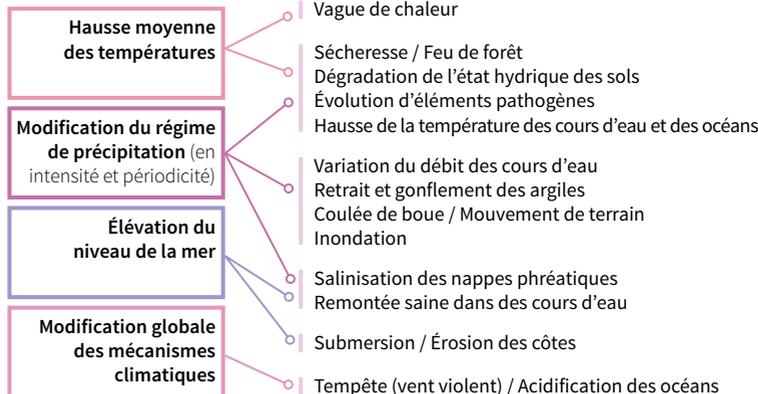


### LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Trois paramètres permettent de qualifier la sensibilité du territoire au changement climatique : l'évolution des températures, celles des précipitations et du niveau de la mer. Les températures sont nettement à la hausse sur le territoire sur les 50 dernières années, et cette tendance va se confirmer à l'avenir (+4°C à l'horizon 2071 - 2100 ?). Si un accroissement des précipitations est attendu, le déficit estival devrait lui se creuser. Enfin, pour ce qui est de l'élévation du niveau de la mer, les hypothèses varient selon les scénarios de +40 cm à +1 m.

**+4°C**

estimation de l'augmentation moyenne de la température d'ici 2100



### DÉMARCHE ET LABEL CIT'ERGIE

Cit'ergie est le dispositif destiné aux communes et intercommunalités qui s'engagent dans une amélioration continue de leur politique énergie durable en cohérence avec des objectifs climatiques ambitieux. Un label à 3 niveaux récompense pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité.

En 2017, la Ville de La Rochelle et l'Agglo ont commencé une démarche conjointe (la Ville étant déjà labellisée). Le label Cit'ergie analyse les cibles suivantes : développement territorial, patrimoine de la collectivité, approvisionnement en énergie, eau et assainissement, mobilité, organisation interne, communication et coopération. L'état des lieux des deux collectivités a été restitué en octobre.

Les marges de progrès identifiées pour l'Agglo : élaborer un programme des énergies renouvelables opérationnel, limiter la vulnérabilité du territoire sur la ressource en eau, limiter

davantage la consommation de l'espace et l'artificialisation des terres, accompagner les propriétaires privés dans la rénovation énergétique, avoir un observatoire de la transition énergétique, avoir une

bonne vision énergie du patrimoine, développer la trame noire sur les zones d'activité (éteindre les lumières la nuit), récupérer la chaleur fatale des industries, encourager les usagers des réseaux à une meilleure maîtrise de leur consommation, favoriser les économies d'eau, renforcer le compostage collectif, décliner le concept de ville apaisée à toutes les communes, développer la mobilité douce pour les accès aux écoles, animer le plan de déplacements des agents, accompagner la formation et la politique d'achats durables...

**55,4**

C'est le % de performance obtenu par l'Agglo pour sa politique énergétique



# LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE & ÉCONOMIQUE (SUITE)

## BILAN DE L'AIDE RÉNOVATION DESTINÉE AUX PARTICULIERS

L'Agglo a mis en place en 2016 un accompagnement technique et financier sur les projets

**51 715**

d'aides accordées par l'Agglo dans le cadre de ce dispositif

**154 000**

kWh d'évités

**25**

dossiers créés

**34**

tonnes de CO<sub>2</sub> évitées

de rénovation énergétique avec un objectif de réduction de 25 % de la consommation d'énergie après travaux. Cette aide ciblait les ménages modestes.

Lorsqu'il y a eu travaux, l'objectif de 25 % a été largement atteint puisque l'économie moyenne par foyer s'élève à 38 %. En revanche, le dispositif n'a pas pleinement rencontré sa cible, malgré de nombreux contacts téléphoniques lors de la communication autour de ce projet.

Ce dispositif devrait évoluer en 2018-2019 vers une plateforme de rénovation de l'habitat privé, qui visera à faciliter le parcours de tous les ménages de l'Agglo qui souhaitent rénover leur logement, avec un meilleur accompagnement sur les aspects techniques et financiers.

## POINT DE VIGILANCE

La rénovation thermique du parc privé constitue un élément incontournable d'une stratégie climat / énergie, la suite du dispositif sur l'aide rénovation est donc fortement attendue.



## ILS AGISSENT AUCSI

6 écoles élémentaires du territoire sont engagées dans le projet européen ClimACT. Leur mission : imaginer et tester des outils éducatifs reproductibles pour améliorer la performance environnementale des établissements scolaires.

## LE DÉFI FAMILLES À ENERGIE POSITIVE

Le Défi est un évènement national relayé et animé depuis 2016 par l'Agglo. Les familles participantes partagent un objectif commun : réduire de 8 % leur facture d'énergie sans investissement, uniquement par des écogestes. Les participants bénéficient d'un accompagnement lors de différents ateliers (autodiagnostic de son logement) et d'outils mis à leur disposition pour aller plus loin. Les résultats du défi 2016-2017 sont probants : diminution des consommations d'énergie de 16 % en moyenne par équipe. Un nouveau défi est organisé en novembre 2017 pour recruter de nouvelles équipes.

ÉQUIPES	% kWh	% CO <sub>2</sub>
Elios	- 31,78	- 34,34
Les allumés	- 29,35	- 42,46
Les Sobrosapiens	- 26,52	- 34,61
Solinergerie	- 24,33	- 21,17
Les optimistes	- 22,42	- 19,96
Les débranchés	- 16,51	- 19,16
Les éco N'Hommes	- 16,26	- 14,78
Les énergies	- 14,16	- 8,19
Équipe Profession S&L	- 13,45	- 18,03
Serv. Am. et Pat	- 12,37	- 3,54
Meilleur à venir	- 7,64	- 8,67
Secteur LR 1	- 7,62	- 5,56
Les chasseurs de Watts	- 3,31	- 0,5
Secteur LR	3,17	- 3,88

**14**

équipes

**124**

familles

**372**

participants

**160 869**

KWh économisés sur le territoire





### LE PROGRAMME DE RECHERCHE NATIONAL DE MODÉLISATION APPLIQUÉE À LA PLANIFICATION URBAINE, AU CLIMAT ET À L'ÉNERGIE (MAPUCE)

L'Université de La Rochelle est partie prenante d'un programme de recherche national qui vise à modéliser le climat urbain dans la

**93**

personnes  
enquêtées

dans le cadre de ce programme, sur les liens entre densité urbaine et efficacité énergétique : comment évaluer les premiers résultats de la ville compacte sur le plan de l'efficacité énergétique ?

L'Université a travaillé sur le quartier rénové des Géraniums à La Rochelle, qui a fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain avec densification. Une enquête sociologique auprès des habitants courant mai a permis d'identifier les déterminants

de perspectives de mieux préparer les territoires aux adaptations au changement climatique. L'Université a proposé à l'Agglo de travailler sur le territoire

des comportements vertueux sur le plan de l'énergie, sachant qu'une partie des logements correspondait au label BBC. L'étude a montré que 40% des logements ont une facture mensuelle d'énergie de moins de 50€ / mois (impact probable des constructions neuves plus vertueuses). Si les occupants se sont montrés sensibles au tri des déchets et à la consommation responsable (produits éco labellisés), l'appropriation des comportements exemplaires sur le plan de l'énergie était moins évidente. Les déterminants mis en évidence sont : le statut de l'occupant (propriétaires plus vertueux que les locataires), le profil des ménages (les familles de 4 personnes plus attentives que les personnes vivant seules ou les familles monoparentales) et les revenus. Cette étude souligne l'importance de l'éducation des habitants aux éco gestes relevant de l'énergie : pas de smart city sans citoyens impliqués.

# LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE & ÉCONOMIQUE (SUITE)

## LES ÉCO ACTIVITÉS

L'Agglo de La Rochelle présente un écosystème varié d'entreprises positionnées sur les secteurs « verts », allant du fabricant à l'installateur en passant par les services d'ingénierie, et principalement composé de TPE. Les activités les plus représentées s'orientent autour de 5 domaines : mobilité douce, énergie renouvelable domestique, énergie marine renouvelable, valorisation des déchets et écohabitat.

### PÉPINIÈRE CREATIO LITE – CREATIO ECOACTIVITE

En mars 2017, l'Agglo a ouvert les portes d'une nouvelle pépinière, Creatio LITE, destinée à l'accueil des jeunes entreprises innovantes en lien avec la ville durable et la réhabilitation du bâti. Partie intégrante du bâtiment Lab'inTech, situé au cœur du Parc bas carbone Atlantech, elle comprend 2 ateliers, 4 bureaux et des espaces mutualisés, pour une surface totale de 692 m<sup>2</sup>.

L'appel à projet « SO Watt » récompense les projets exemplaires en les accueillant dans cette pépinière et en leur proposant une prestation avec la plateforme technologique TIPEE, spécialisée dans le bâtiment durable.

---

# 50

entreprises

# 1400

emplois

---

# 2

pépinières dédiées

# 20

entreprises

# 80

emplois



### LABELLISATION TECHNOPOLE

L'Agglo consolide en 2017 son offre technopolitaine. Cette démarche partenariale vise à faire émerger des projets croisés et à favoriser la coopération entre les acteurs locaux (ESR/

---

# 300<sup>k€</sup>

de l'Agglo pour financer la technopole

centres de transferts technologiques/Financiers/Entrepreneurs/clusters).

La collectivité s'est fixée comme objectif d'accélérer le développement de projets innovants à fort potentiel économique (sélection de 60 projets d'ici

2020 ; avec un objectif de chiffre d'affaires supérieur à 1 million d'euros et 10 emplois créés sur 5 ans) aussi bien sur des projets en création ou en développement.

Trois filières ont été sélectionnées : transition numérique ; Industrie Agro-Alimentaire/Nutrition/santé et éco activités. Une animation dédiée, en contact direct avec l'écosystème de l'innovation assure l'accompagnement des entreprises. L'ensemble s'appuie sur le référentiel national RETIS et sur les préconisations de la région Nouvelle Aquitaine pour construire l'action territoriale.

## L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE SUR LE TERRITOIRE

L'écologie industrielle et territoriale (EIT) vise à repenser le mode de fonctionnement des zones d'activités, passant d'une économie

# 95

entreprises dans le réseau BIOTOP

# 40

synergies inter entreprises sur la place portuaire

linéaire à une économie circulaire, favorisant ainsi la transition énergétique des territoires et la croissance verte.

Cette approche systématique s'appuie sur la mise en œuvre de synergies inter-entreprises permettant de réduire les consommations de matières premières et d'énergie, tout en favorisant l'innovation, la création d'emploi, et le

développement économique local.

Le territoire rochelais est reconnu sur le plan national, par l'ADEME et par l'association Orée, pour son dynamisme et ses initiatives innovantes d'écologie industrielle et territoriale, avec deux démarches exemplaires d'EIT engagées :

- **la démarche BIOTOP Eco réseaux** initiée depuis 2011 par l'association SPHERE(S) sur la zone industrielle de Périgny. Aujourd'hui, elle a permis d'expérimenter l'EIT en réutilisant 280 tonnes de déchets et en créant deux projets innovants (Melting Pot© et le chantier modèle Aquavella).

- **la démarche M.E.R (Matière Energie Rochelaise)** initiée par Le Grand Port Maritime et l'Union Maritime en 2016, qui a permis d'identifier des synergies inter-entreprises sur la place portuaire. Plusieurs actions de mutualisation ont commencé à être engagées en 2017.

## LE LABEL E+C- (ÉNERGIE PLUS, CARBONE MOINS)

Un label Bas Carbone avait été mis en place dans le cahier des charges d'Atlantech pour la construction des bâtiments, demandant ainsi un effort sur la construction et l'exploitation du bâtiment. Des contraintes ont également été posées sur le volet énergétique pour que les constructions soient à énergie positive. Le label national E+ C-, en phase d'expérimentation, est deux fois plus ambitieux dans ses objectifs environnementaux. Le cahier des charges pour les logements du parc Bas Carbone intègre désormais ce label de manière à identifier au mieux les leviers d'actions efficaces pour améliorer la performance énergétique et environnementale du bâtiment. Pour atteindre le niveau requis, les promoteurs et bailleurs devront donc renforcer le travail de réduction de l'empreinte carbone du bâtiment en améliorant les consommations énergétiques et le choix des matériaux.

## TOURISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

### LA STRATÉGIE TOURISME DE L'AGGLO

Suite au transfert de la compétence « promotion du tourisme », l'Agglo a élaboré en 2017 une stratégie tourisme. Partant d'un diagnostic, elle identifie 3 lignes d'offre :

- Un tourisme patrimonial et urbain
- Un tourisme littoral, nature et balnéaire
- Un tourisme d'affaires et évènementiel

Cette stratégie identifie clairement le patrimoine naturel du territoire comme composante de l'attractivité touristique du territoire, et met notamment l'accent sur le vélo et les mobilités douces.

# 5<sup>e</sup>

région française de consommation touristique

# 3 680

emplois touristiques sur l'Agglo

# 84%

de touristes satisfaits de leur séjour

### ILS AGISSENT AUSSI

L'entreprise Circul'ère transforme les déchets textiles des entreprises en objet publicitaires



# LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE & ÉCONOMIQUE (SUITE)

## ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

### LA COOPÉRATIVE D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOIS COAPI

FAIT MARQUANT

Plutôt que de créer sa propre structure, un nouvel entrepreneur peut rejoindre une coopérative d'activités et d'emplois (CAE). C'est un regroupement économique solidaire de plusieurs entrepreneurs. Cette forme d'entrepreneuriat collectif lui offre une solution plus sûre pour lancer son activité. Il bénéficie d'un cadre juridique existant, d'un statut d'entrepreneur salarié en contrat à durée indéterminée et d'une protection sociale. Toute la gestion administrative, fiscale et comptable est mutualisée. Ce cadre lui permet ainsi de se concentrer sur son activité, avec une sécurité accrue. Réelle plate-forme entrepreneuriale, la CAE permet de fertiliser les expertises et partager les retours d'expériences. Cette solidarité est ainsi génératrice d'opportunités de développement (innovation, apport d'affaires...). *Source : economie.gouv.fr* COAPI est la première CAE du territoire, elle a bénéficié d'un accompagnement de l'Agglo pour son lancement (20 000 €). Créée effectivement début 2017, sous statut SCOP, elle offre aux entrepreneurs salariés des espaces de travail, un

accompagnement personnalisé, une approche du développement durable de chaque entreprise et des outils collaboratifs faciles d'accès.

### LA COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES

En juillet 2017, une Coopérative Jeunesse de Services (CJS) a été lancée à La Rochelle. Dix jeunes de 15 à 18 ans, dont 9 issus de quartiers prioritaires, accompagnés par des animateurs, se sont formés à conduire une entreprise coopérative sur le temps de l'été. Ils ont développé des activités de service pour 60 % de leur mission : jardinage, entretien, ménages, peinture... et des activités culturelles et de sensibilisation (animation dans les quartiers, sensibilisation au gaspillage alimentaire sur le marché de Villeneuve avec création de smoothies issus des fruits et légumes invendus du marché, à la Belle du Gabut ou au festival des musiques actuelles de La Jarrie). Les contrats de service ont concerné La Rochelle (Villeneuve les Salines), La Jarrie, Montroy et Sainte Soulle.

---

10

contrats

3000

euros de chiffre d'affaires

### POINT DE VIGILANCE

L'Agglo poursuit son étude en vue de la mise en œuvre d'une recyclerie sur son territoire, en partenariat avec les acteurs locaux.

L'ouverture de la recyclerie, initialement prévue fin 2017/début 2018, est actuellement reportée à une date ultérieure.

## ÉCONOMIE DE RÉEMPLOI

### LA SEMAINE DE LA RÉPARATION

L'Agglo a reconduit en mai 2017 la semaine de la réparation, qui a pour but d'inciter les habitants à réparer plutôt que jeter et à impliquer dans cette opération les commerces de proximité. Les secteurs d'activité cibles sont : la cordonnerie, les cycles, les bijoux, les textiles, le mobilier, les téléviseurs et l'électro ménager.

### UNE CONSERVERIE AMBULANTE FINANCÉE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE



Un projet de conserverie itinérante et ambulante a été aidé. Il doit permettre de transformer selon les règles d'hygiène en vigueur tout type de produits alimentaires.

Objectif : sauver 80 à 100kg de marchandise et produire environ 300 bocaux par jour (300 tonnes de marchandises et 70 000 bocaux/an). C'est l'Association Initiative Catering qui porte ce projet. Cette action cible plusieurs objectifs de développement durable, comme lutter contre le gaspillage alimentaire et promouvoir de nouvelles manières de consommer pour une alimentation durable, transformer les invendus alimentaires et améliorer en conséquence l'approvisionnement des épiceries solidaires

## AGRICULTURE PÉRIURBAINE

### POINT DE VIGILANCE

Le développement de l'agriculture périurbaine et des circuits-courts alimentaires constitue un ingrédient incontournable de la ville durable : source de nouveaux modèles économiques, d'emplois, de développement territorial et d'alimentation durable, elle répond également à une demande sociétale forte.

# 2%

C'est le pourcentage d'autonomie alimentaire de l'aire urbaine de La Rochelle (source : cabinet UTOPIES)

Les bases d'une stratégie ont été proposées en Bureau Communautaire en 2017 : actions sur le foncier (protection, acquisition, maîtrise), sur l'accès à l'eau, accompagnement des porteurs de projet, facilitation à mettre en œuvre autour d'une animation du territoire sur cette question (par exemple avec les communes concernant les cantines scolaires). Les discussions en cours dans les instances de l'Agglo pointent un manque de vision politique partagée sur cette question, or, ce point est essentiel au démarrage de l'action publique.

Fin 2017-début 2018, une concertation élargie est programmée, elle participera à l'élaboration de cette vision politique et de la stratégie à lui adosser.

partenaires, proposer aux entreprises de s'engager dans une démarche citoyenne de valorisation de leur surplus de distribution, répondre au mieux à la demande des bénéficiaires de l'aide alimentaire et améliorer la qualité de leur alimentation, redistribuer les produits finis à des associations partenaires (CS vent des îles, maison de quartier de Port Neuf...)

### ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU PÂTURAGE URBAIN

Avec les communes d'Angoulins, Aytré, La Rochelle, Périgny et de Puilboreau, l'Agglo a identifié des terrains publics pouvant se prêter à du pâturage urbain. Un projet d'expérimentation est donc né. En 2017, une étude de faisabilité technico économique a été confiée après consultation à la Chambre d'Agriculture. L'étude a identifié le potentiel fourrager des terrains proposés à l'expérimentation. Sur 264 parcelles cadastrales représentant 320 ha, elle retient comme exploitables après étude de terrain 140 ha. L'étude propose trois hypothèses pour réfléchir à un modèle viable économiquement, qui inclurait une valorisation en circuit-court et des prestations de service liées à l'entretien qualitatif des espaces (enjeux de biodiversité et de lutte contre les espèces invasives). Le scénario a minima accueillerait un troupeau de 100 brebis. La réflexion va se poursuivre et devrait aboutir en 2018 à un appel à projet pour trouver un berger urbain intéressé par cette démarche.



### ILS AGISSENT AUSSI

L'Association Terre de Liens, le Collectif des fermes Urbaines et le Cluster écohabitat ont animé cette année sur le territoire des tables rondes pour sensibiliser les élus au développement d'une agriculture de proximité



### LE GROUPE DES ACTEURS LOCAUX POUR LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE

L'Agglo copilote avec la Communauté de communes de l'île de Ré et la commune de Charron la mise en œuvre territoriale du Fonds Européen pour les Activités Maritimes et la Pêche (FEAMP). Ce pilotage s'incarne dans le Groupe des Acteurs Locaux pour la Pêche et l'Aquaculture, lequel accompagne les projets qui s'inscrivent dans les 4 axes stratégiques définis : la valeur ajoutée pour le territoire (co construire des projets territoriaux de développement durable, impliquer les parties prenantes dans l'orientation de la recherche, faciliter les démarches d'innovation avec tous les acteurs), l'excellence environnementale (renforcer la protection et la valorisation des écosystèmes, promouvoir la transition écologique, intégrer le développement durable dans les politiques thématiques de l'Union), l'attractivité de la filière (réorienter les modèles de production, d'échanges et de consommation, mettre en place une nouvelle politique industrielle et agricole plus économe en ressource et s'appuyant sur l'innovation, associer les acteurs à l'adaptation des modèles économiques, anticiper les mutations économiques liées aux changements écologiques et leurs effets sociaux) et la mise en réseau des acteurs.



Environnement et cadre de vie,  
eau et assainissement, collecte et  
traitement des déchets

# LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES

**La perte de biodiversité constitue un des problèmes environnementaux les plus critiques, menaçant les services écosystémiques (comme la pollinisation) et le bien-être humain. L'année 2017 a été marquée par la publication de différentes études scientifiques internationales affinant le diagnostic sur la quantification de la perte des espèces (les espèces animales disparaîtraient cent fois plus rapidement que par le passé) et sur la responsabilité de l'action humaine.**

## INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES : ÉTAT DES LIEUX

FAIT MARQUANT

Les zones humides sont des espaces de transition entre terre et eau. Elles sont des déterminants de la richesse naturelle et de l'identité du territoire communautaire. Elles fournissent des services écosystémiques : amélioration de la qualité de l'eau, réduction du risque d'inondation et de sécheresse,

maintien d'une faune et d'une flore riche et diversifiée (50% des oiseaux et 30% des espèces remarquables dépendent de ces sites). Les zones humides jouent un rôle économique : pour la production d'eau potable, la production agricole, le tourisme... Ce sont aussi des espaces éducatifs et récréatifs. Leur protection est sensible : 67% des zones humides ont disparu en France depuis le XX<sup>ème</sup> siècle.

Pour atteindre les objectifs de préservation, il convient de réaliser une cartographie précise, obéissant à des critères objectifs réglementaires (sols, hydromorphie, végétation).

L'Agglomération conduit dans le cadre de son document de planification un important travail de cartographie de ses zones humides, à l'échelle communale. Une attention particulière est accordée à la concertation dans la démarche d'inventaire employée. Cela s'est traduit par une communication à différentes

échelles (temps de concertation avec un groupe d'acteurs locaux chargé de suivre la démarche, dont les exploitants agricoles, information via site internet, bulletin communal voire panneau d'affichage, relais de la communication par les élus locaux...). Plusieurs phases de concertation / communication ont ainsi été organisées sur chaque commune. Cet inventaire va permettre d'arrêter un état des lieux pour une meilleure prise en compte des zones humides sur le territoire (choix d'aménagement et de protection de l'espace).

---

# 14

communes  
inventoriées au  
1<sup>er</sup> octobre 2017

# 96,25

ha de zones  
humides  
recensées

## RECENSER, PRENDRE EN COMPTE, PROTÉGER, RÉPARER : LA TRAME VERTE ET BLEUE DE L'AGGLO

L'Agglo prend en compte la richesse écologique du territoire à travers son document d'urbanisme, le PLUi, en travaillant à l'échelle cadastrale. La Trame Verte et Bleue se compose de réservoirs de biodiversité, où les espèces réalisent l'ensemble de leur cycle de vie (habitat, reproduction), et de corridors où elles se déplacent. À ce jour, 33

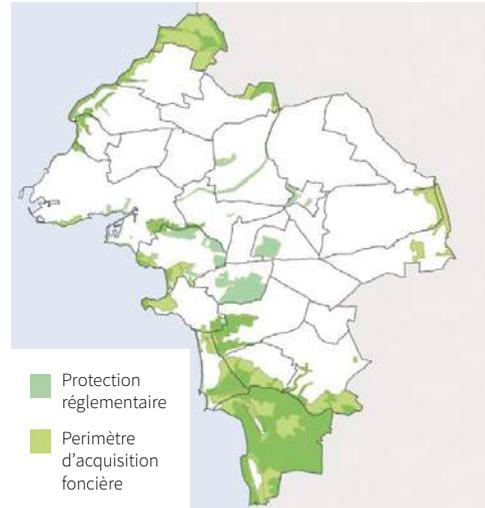
# 1%

du territoire communautaire est en réservoir de biodiversité terrestre

réservoirs de biodiversité sont identifiés :

- 6 en boisement et haies (219 ha)
- 11 sur des pelouses sèches (115 ha)
- 16 en milieux aquatiques (4335 ha)

Les réservoirs de biodiversité terrestres représentent donc 1 % du territoire communautaire. Une surface qui mériterait d'être sanctuarisée, vue son importance.



## CONNAITRE POUR PRENDRE EN COMPTE : LES INDICATEURS DE BIODIVERSITÉ

L'Agglo bénéficie d'un cadre de vie remarquable du point de vue naturel, en témoigne le nombre de zonages de protection réglementaire relatifs à des habitats remarquables (2 réserves naturelles nationales, 6 sites Natura 2000, 3 zones Spéciales de Conservation...). Les espaces d'intérêt écologique faisant l'objet d'une protection réglementaire représentent 4656 ha, et les espaces faisant l'objet d'un périmètre d'acquisition foncière et soumis à des mesures de gestion 5945 ha.

# 14%

du territoire fait l'objet d'une protection réglementaire

# 18%

du territoire fait l'objet d'un périmètre d'acquisition soumis à des mesures de gestion



# 14

nids de busards cendrés recensés en 2017

## SUIVI D'ESPÈCES

Afin de suivre l'évolution de la biodiversité sur son territoire, et d'expertiser la qualité fonctionnelle des écosystèmes, l'Agglo a débuté des suivis d'espèces. Ces indicateurs permettent de mieux comprendre à l'échelle du territoire les évolutions en cours. Ils participent directement à l'évaluation environnementale

des documents d'urbanisme produits par l'Agglo. En 2017, l'Agglo a passé commande à la LPO pour une analyse des données relatives à :

- L'évolution des populations de busards cendrés : le busard cendré est un rapace diurne, qui utilise les espaces agricoles comme sites de nidification. Cette espèce est très sensible au mitage de l'espace (il vit à une distance minimale de 400 m des habitations). L'évolution des populations de busards cendrés constitue donc un bon indicateur de la consommation d'espace liée à l'urbanisation et de son morcellement.
- L'évolution du Suivi Temporaire des Oiseaux Communs (ou STOC) : cet indicateur évalue les variations spatiales et temporelles de l'abondance des populations nicheuses d'oiseaux communs. Ces études vont participer à un état zéro de la biodiversité sur le territoire, dans le cadre du PLUi, et permettront de mesurer de façon annuelle ou tous les 5 ans une évolution qui rentrera en compte dans l'évaluation environnementale du document d'urbanisme.

## LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES (SUITE)

### SENSIBILISER LES PLUS JEUNES À LA BIODIVERSITÉ : LE PROGRAMME ZÉBULIN

L'expérience de la nature est un préalable nécessaire de l'action environnementale. Sensibiliser les plus jeunes à la biodiversité représente ainsi une action majeure pour s'approprier le territoire : on souhaite davantage s'impliquer

**205**

très jeunes citoyens impliqués dans le programme Zébulin

dans ce que l'on perçoit comme un bien commun. L'Agglo a mandaté de Nature Environnement 17 pour décliner à l'échelle des maternelles un programme de sensibilisation et d'éducation à la biodiversité :

sur l'année scolaire 2016/2017, 8 écoles (réparties sur 7 communes) se sont impliquées dans ce programme, reposant sur diverses approches : sensorielle, artistique, scientifique et littéraire par le conte. Les objectifs : découvrir l'environnement proche, découvrir et respecter le monde du vivant, développer l'imaginaire et la créativité. Poursuite de cette action en 2017/2018. Montant de la participation de l'Agglo : 13040 € sur 2 années scolaires.

### GESTION DIFFÉRENCIÉE SUR LES CIMETIÈRES

La Loi LABBE, qui interdit pour l'entretien des espaces verts l'usage des pesticides, est

entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Pour autant, cette loi ne couvre pas l'ensemble des espaces verts gérés par les communes. Ainsi les cimetières et les terrains de sport échappent à l'interdiction. L'Agglo a proposé aux communes en mai 2017 une formation pour appliquer la gestion différenciée à l'entretien des cimetières et aller ainsi au-delà de la réglementation. La pollution des milieux étant une des causes d'érosion de la biodiversité, cette formation action participe directement à la protection de la biodiversité. La formation a réuni 31 participants (techniciens et élus) et 9 communes de l'agglomération. Elle s'est appuyée sur des expériences locales (Lagord et La Rochelle) et sur l'intervention d'une paysagiste du parc Naturel Régional du marais Poitevin.

### ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISATEURS D'ÉVÈNEMENTS EN FAVEUR D'UNE DÉMARCHE ÉCO RESPONSABLE

L'Agglo accompagne de grands événements populaires en vue de les transformer en éco manifestations. Le point de départ de cette démarche reste la fête du port de pêche (6000 participants), qui mobilise les ambadrices de tri, ainsi que des agents de la Ville de La Rochelle et de l'Agglo, les comités de quartier et cette année des jeunes bénévoles d'Unis-Cités. Les

actions conduites et le matériel de collecte affrété pour l'occasion permettent de diminuer les déchets (collecte exemplaire cette année de déchets de coquillages, moules et huîtres : 1 tonne récupérée pour le compte de la société OVIVE), de maximiser la collecte des déchets recyclables (bac jaune), de diminuer les sources de pollution (distribution de boîtes à mégots). Le travail d'animation, de sensibilisation est essentiel, il est accompagné par un important travail de communication. En 2017, l'Agglo a également accompagné le Triathlon et le salon Atlantica.

**300**

kg de verre collectés à la Fête du Port de pêche

**672**

boîtes à mégots distribuées



La prise en compte de la nature comme élément déterminant du PRU de VLS





**ILS AGISSENT AUSSI**

La commune de Saint-Xandre a mis en place un partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux pour inciter les habitants de la commune à faire part de leurs observations de la biodiversité depuis leur jardin. Un questionnaire a été remis aux habitants, pour être complété et remis ensuite à la mairie. Cet observatoire citoyen et participatif a été accompagné d'un concours photos.

**POINT DE VIGILANCE**

L'utilisation des pesticides par les particuliers. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 la vente de pesticides aux particuliers prendra fin. En attendant, de mauvaises applications des traitements continuent d'être observées sur le territoire, mettant en danger les personnes et les milieux.

**LA DESSERTE D'YVES EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

La performance des systèmes de traitement des eaux usées participe directement à la protection des eaux littorales, à la réduction des rejets dans les milieux naturels et à l'amélioration de leur qualité.

**3,2M€**

coût total du projet (HT)

La commune d'Yves possédant un plan de zonage d'assainissement collectif approuvé sur le bourg de la commune, le Hameau du Marouillet, des Trois Canons et des Bouchôleurs, il a été décidé d'assurer la desserte de ce périmètre et de transférer les eaux usées vers la station d'épuration de Châtelailillon qui dispose aujourd'hui d'une capacité de traitement encore disponible. Ce projet accompagne par ailleurs les projets d'urbanisation du bourg et bénéficie d'une subvention de l'Agence de l'eau Adour Garonne. La durée programmée des travaux est de 36 mois.

**LA REFONTE DU CENTRE DE TRI DES DÉCHETS ALTRIANE**

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle s'est engagée à moderniser son centre de tri des déchets ménagers ALTRIANE. Les travaux ont eu lieu au 1<sup>er</sup> semestre 2017.

**5M€**

coût total du projet (HT)

Cette modernisation permet l'augmentation de la capacité de tri soit désormais 22 500 t/an. Elle repose sur la mécanisation du pré-tri, l'automatisation du tri des films plastiques, l'amélioration du tri des plastiques et l'amélioration des conditions de travail en cabine de tri. Situé sur la commune de Salles-sur-Mer et créé en 2010, ALTRIANE est exploité depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016 par un opérateur privé, la société SUEZ ENVIRONNEMENT, et permet de trier les déchets recyclables d'agglomération et ceux du syndicat CYCLAD dans le cadre d'une entente intercommunale.

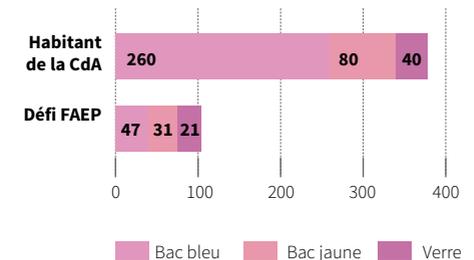


**LE DÉFI DÉCHETS**

En simultané du Défi Familles à Energie Positive s'est tenu le défi déchets. Entre février et avril 2017, 22 familles, soit 65 personnes ont relevé le défi de réduire leur déchets. A partir des résultats obtenus (pesées effectives des déchets pendant la durée du défi), une estimation annuelle a été faite de la production de déchets de ces familles (voir graphique).



**PRODUCTION MOYENNE D'ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS EN KG PAR HABITANT ET PAR AN**



Compétences de  
l'Agglomération politique de la  
ville, équipements culturels

# VIVRE ENSEMBLE

## LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL (CIET) POUR DAVANTAGE DE MIXITÉ SOCIALE



Afin d'être en conformité réglementaire avec les objectifs des lois ALUR et égalité et citoyenneté (2014), l'Agglo a mis en place une instance de concertation, la Conférence Intercommunale d'Attribution. L'Agglo met en œuvre à travers la CIET des éléments de cadrage par rapport à la problématique de logement et de peuplement pour améliorer la mixité, les équilibres socio-territoriaux et lutter contre les phénomènes de concentration et de spécialisation constatés et qui doivent guider les attributions et orienter la création des logements sociaux en dehors des quartiers prioritaires.

En juillet 2017, un Plan Partenarial de Gestion de la Demande a également été adopté, afin de garantir plus de transparence pour le demandeur de logement social.

## LE PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE VILLENEUVE LES SALINES

Le PRU de Villeneuve les Salines a pour objectifs de transformer le quartier pour le rendre plus attractif et d'améliorer la vie quotidienne des habitants. Un enjeu fort du renouvellement urbain sur ce quartier est de stopper la spécialisation sociale et fera intervenir la CIET (49% des locataires ont des revenus inférieurs à 40% du plafond HLM et 67% des nouveaux entrants ont des revenus inférieurs à 40% du plafond HLM). Il s'agit donc de donner plus d'attractivité au quartier, en lui redonnant une image positive : renouvellement du parc de logement, dynamique économique et associative, place de la nature, une nouvelle offre d'équipements publics exemplaires, de nouveaux espaces publics plus ouverts et favorables aux circulations piétonnes.

---

### 20M€

d'investissement  
pour l'Agglo

### 180

démolitions dans  
les îlots sensibles

### 180

logements sociaux  
construits en dehors  
des quartiers  
prioritaires

 **POINT DE  
VIGILANCE**  
L'animation de la  
démarche Agenda  
22 au sein de  
l'Agglo.

## UNE ÉTUDE POUR LA SÉDENTARISATION DES GENS DU VOYAGE

En 2017, une étude a été lancée pour sédentariser les voyageurs au sein du parc social. La création de terrains familiaux y est également intégrée, il s'agit de promouvoir un ancrage légal sur le territoire. L'étude a pour objectif de poser les éléments de la réflexion et de proposer des pistes d'actions.



## VIVRE ENSEMBLE ET CULTURE : LES ACTIONS DE LA COURSIVE

Outre la proposition de spectacles et de films, La Coursive se préoccupe de l'accessibilité de sa programmation à tous les publics. Nul ne peut être empêché pour des raisons économiques ou sociales de fréquenter les œuvres de l'esprit. Les relations et actions concrètes avec le milieu scolaire et universitaire, le monde du travail et les centres sociaux constituent une politique résolue qui est régulièrement évaluée dans ses impacts qualitatifs et quantitatifs. Ainsi, en 2017, la Coursive lance la seconde édition du festival Shake La Rochelle, rendez-vous du Hip Hop. Au programme : concerts, spectacles, rencontres, bals impromptus à travers la ville. Spectacles dans les quartiers (à l'espace Giraudeau à Mireuil), dans les entreprises, dans l'agglomération... Stages, actions de sensibilisation dans les établissements scolaires.

**Vers l'Université :** un Pass' culture réservé aux étudiants avec des tarifs très préférentiels accompagnés de stages et rencontres avec des artistes à l'issue des spectacles.

---

# 1000

étudiants dans le Pass'Culture

# 18000

élèves concernés par toutes les activités sur le temps scolaire



**Vers les publics défavorisés via les centres sociaux :** des tarifs préférentiels et aidés pour l'accès aux spectacles. Avec une attention particulière vers les Restos du Cœur (bourse de billets donnés par les spectateurs qui ont une impossibilité d'assister au spectacle).

**Vers les établissements scolaires :** spectacles sur le temps scolaires, rencontres avec les équipes artistiques, visites côté loges/côté technique, actions de sensibilisation en lien avec les spectacles (stages de danse hip-hop, ateliers de théâtre).

## LE PROJET KAPS

Toujours dans le cadre du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, un groupe de travail sur la question du logement étudiant propose de développer un partenariat entre l'AFEV (l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville), les bailleurs sociaux, l'Université et l'Agglo pour mettre en place sur le territoire la Kolocation à Projets Solidaires (KAPS) : Le principe est de faire correspondre un logement en colocation à un projet solidaire pour créer ou renforcer des activités dans les quartiers en y développant des actions autour de l'éducation, de la culture ou de la santé. Ces projets menés par les étudiants viseront à réduire les inégalités.

## L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Dans le cadre du Schéma Local d'Enseignement Supérieur, un accueil dédié aux étudiants internationaux a été mis en place, afin de répondre à un besoin de pouvoir mieux se situer dans leur ville d'accueil et aussi en leur reconnaissant un rôle d'ambassadeur de l'Agglo lorsqu'ils retourneront dans leur pays d'origine. Cette année, cet accueil s'est tenu dans le cadre « La Rochelle Student Bay » événement d'accueil général pour les étudiants et a consisté à découvrir la ville de La Rochelle par ses ports depuis une embarcation, l'Espérance, spécialement affrétée pour cette occasion.

---

### ILS AGISSENT AUSSI

La commune de Saint-Vivien s'appuie sur deux missions de service civique pour développer ses actions en matière de développement durable (dont la gestion différenciée et l'énergie).

---

# 300

étudiants internationaux



Le PRU de VLS  
intègre une étude  
d'impact santé aux  
réflexions et aux  
propositions de  
renouvellement

Eau et assainissement,  
environnement et cadre de  
vie, mobilité et transports

# LE BIEN-ÊTRE HUMAIN

# 9

millions

C'est le nombre de personnes mortes prématurément dans le monde, en 2015, à cause de la pollution (air, eau, sols et milieu professionnel), selon une étude publiée, le 19 octobre, dans la revue scientifique The Lancet. Cela représente 16% de l'ensemble des décès dans le monde, soit «trois fois plus que les morts combinées du sida, de la tuberculose et du paludisme», alerte l'étude. La pollution de l'air est responsable à elle seule de 6,5 millions des décès.

## QUALITÉ DE L'AIR – SUIVI DES POLLUANTS RÉGLEMENTAIRES

Sur les 5 dernières années, on constate une amélioration constante de la qualité de l'air sur l'Agglo pour ce qui concerne les polluants réglementés (oxydes d'azote, poussières, ozone...) : aucun seuil d'alerte « grave » n'a été atteint depuis 2014, et le nombre de dépassements du seuil « information / recommandation » est passé de 7 en 2014 à seulement 2 en 2016. Les concentrations mesurées en dioxyde de

soufre (SO<sub>2</sub>) et monoxyde de carbone (CO) sont devenues trop faibles pour justifier le maintien de leur suivi, alors que celle du NO<sub>x</sub> diminue régulièrement. Les derniers points problématiques concernent :

- Les particules fines (poussières), avec un objectif de qualité pour les PM<sub>2.5</sub> tout juste atteint pour 2014 et des pics ponctuels de concentration des PM<sub>10</sub> en hiver qui nécessitent le déclenchement de procédures d'information / recommandation.
- L'ozone, dont la concentration évolue très peu et pour lequel l'objectif de qualité n'est pas atteint.

Pour réduire la pollution atmosphérique, l'Agglo influe sur les émissions se produisant sur son territoire (notamment dans l'élaboration de ses projets urbains qui intègrent les mobilités alternatives à la voiture individuelle). Les deux secteurs à cibler en priorité sont le transport routier (et plus particulièrement les véhicules diesel) et la combustion bois-énergie dans le secteur résidentiel (cheminées ouvertes et anciens poêles responsables de 32 % des rejets de PM<sub>2.5</sub> et 24% des PM<sub>10</sub>).



## SUIVI DES PESTICIDES SUR LE SECTEUR DE LA PALLICE

ATMO Nouvelle Aquitaine a réalisé une campagne de collecte en 2016 sur la présence de pesticides dans l'air dûs aux activités portuaires sur le secteur de La Pallice, à La Rochelle. Les résultats montrent que le niveau des pesticides près du Port n'est pas supérieur au niveau observé dans l'ensemble de l'Agglo. La présence de pesticides dans l'air sera plus finement étudiée en 2018, sur tout le territoire.



**ILS AGISSENT AUSSI**

La crèche parentale de Saint-Eloi (La Rochelle) reconnue éco crèche.

**MISE À JOUR DES CARTES DE BRUIT**

**FAIT MARQUANT**

La Directive Européenne 2002/49/CE demande aux grandes agglomérations de réaliser, tous les 5 ans, des cartes stratégiques du bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement, afin d'établir un diagnostic de l'environnement sonore, d'informer la population et de définir des actions de réduction du bruit dans les zones trop exposées, et de préservation pour les zones de qualité (zones calmes). Le recueil des données nécessaires à la modélisation a été réalisé à l'échelle des 28 communes. Les bruits pris en compte sont les bruits liés au transport routier, ferroviaire, aérien et au secteur industriel. Les communes très urbaines et proches des grands axes, sont les plus exposées. Les 10 communes nouvellement intégrées sont globalement très préservées des nuisances sonores.

**8%**

de la population est exposée à des niveaux de bruits importants (>65dBA)

**<1%**

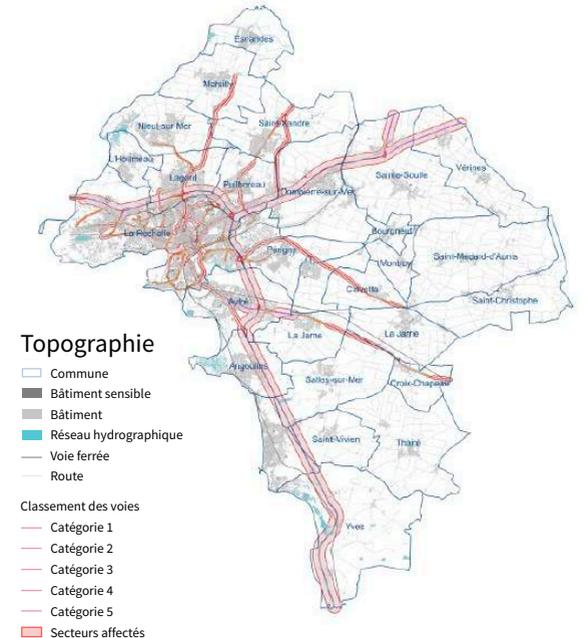
de la population est exposée à des niveaux de bruit importants la nuit

**TRAITEMENT DE LA POLLUTION DES SOLS : ECO-QUARTIER DE BONGRAINE**

Investigations complémentaires et premiers travaux pour la dépollution du site de Bongraine : en 2017, l'Agglo va procéder au démantèlement des structures contaminées en hydrocarbure. Le phasage des travaux de dépollution prévoit également le traitement des mâchefers en 2018 et le traitement de la nappe souterraine en 2018 / 2019. Cette pollution est liée au passé industriel et ferroviaire du site. Ces travaux de dépollution seront réalisés par l'Agglo en régie directe.

**128 473**

euros TTC, c'est le coût des travaux de dépollution sur 2017, soit 3 à 4 % du coût total estimé



**PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES**

En complément des mesures de réduction du risque et de démolition des maisons les plus vulnérables (9 propriétés sur 16 ont pour l'instant été achetées par l'Agglo dans ce but), les propriétaires de maison situées près des cuves de Picoty/SDLP à La Pallice doivent réaliser des travaux de renforcement : survitrages, consolidation de toiture, etc. L'Agglo et ses partenaires publics et privés paient jusqu'à 90% du coût des travaux. La première demande de travaux a été déposée en 2017 (sur une soixantaine de riverains concernés).

## LE BIEN-ÊTRE HUMAIN (SUITE)

### LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE DE SUBMERSION : LES ACTIONS DU PROGRAMME D'ACTIONS ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

L'assurance d'une protection totale face au risque de submersion étant impossible, il est essentiel de développer des actions d'information et de sensibilisation auprès des populations. L'Agglo compte 9 communes littorales, 13 000 personnes sont exposées au risque de submersion. Près de 57 M€ de travaux sont engagés sur le territoire de l'Agglomération de La Rochelle pour se protéger contre l'impact du réchauffement climatique. Des études ont également été engagées par l'Agglomération de La Rochelle afin d'intégrer le risque de submersion marine dans ses réflexions en matière d'urbanisme (PLUi, Grands Projets, etc.) L'inondation de certaines activités économiques peut engendrer des pollutions qu'il convient de maîtriser par l'anticipation des phénomènes. La sensibilisation des acteurs concernés y concourt. Trois plaquettes

**57M€**

de travaux engagés

**240k€**

dédiés à l'amélioration de la connaissance

**735**

enfants sensibilisés au risque de submersion

d'information ont été créés pour sensibiliser les élus, techniciens, professionnels et habitants au risque de submersion marine. Près de 60 repères ont été posés sur le littoral de l'Agglomération depuis mars 2015. Ils ont pour but de garder en mémoire la hauteur d'eau atteinte lors de la tempête Xynthia. Deux outils web ont été développés par l'Agglomération pour sensibiliser un public élargi au risque de submersion marine.

### SÉCURITÉ SANITAIRE – DÉMOUSTICATION

L'Entente Interdépartementale de Démoustication Atlantique intervient sur 50% des communes de l'Agglo en vertu d'un arrêté préfectoral annuel, soit 14 communes : Angoulins, Aytré, Chatellaillon, Esnandes, Lagord, L'Houmeau, La Jarne, La Rochelle, Marsilly, Nieul/mer, Périgny, Saint Vivien, Salles-sur-Mer, Yves. L'intégralité de ces communes sont surveillées, soit 10% du territoire de l'ensemble des 93 communes de la Charente-Maritime intégrées au dispositif. Sur ces 14 communes, 761 gîtes larvaires sont référencés pour une superficie totale de 265 hectares soit 1,6% du territoire de l'Agglo. L'efficacité des traitements manuels (larvicide) est supérieure à 90%.

**16 496**

hectares sous surveillance

**21,6k€**

Coût de la démoustication 2016 sur l'Agglo



### CONFÉRENCE SANTÉ – ENVIRONNEMENT SUR LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

L'Agglo a organisé avec la commune de Saint Xandre une conférence sur les perturbateurs endocriniens, leurs liens avec les cancers du sein, de la prostate et les troubles de la fertilité. Il s'agit du deuxième rendez-vous santé – environnement organisé par l'Agglo, dans la suite de son animation du territoire sur la réduction des produits phytosanitaires. La conférence a bénéficié de deux intervenants de qualité : André CICOLELLA, Président du Réseau Environnement Santé, à l'origine de l'interdiction du Bisphénol A, et Virginie MIGEOT, médecin hospitalier au CHU de Poitiers.

### LIVRAISON DU SENTIER DE DÉCOUVERTE DE THAIRÉ

9 km supplémentaires pour découvrir le patrimoine culturel et naturel de l'Agglo !

Eau et  
assainissement,  
environnement  
et cadre de  
vie, mobilité et  
transports

# L'ACCOMPAGNEMENT AUX CHANGEMENTS

L'Agglo développe en appui de ses politiques des démarches d'accompagnement aux changements : **mobilité, déchets, sensibilisation des scolaires...** Elle s'appuie entre autres sur son centre de ressource en éducation à l'environnement et au développement durable à la disposition des services, de leurs projets et aux acteurs du territoire. Elle participe ainsi à un réseau dédié (le RADDAR : le Réseau des Acteurs du Développement Durable de l'Agglomération Rochelaise).

## LA REFONTE DU PARCOURS PÉDAGOGIQUE D'ALTRIANE

La modernisation du procédé de tri a nécessité de profondes modifications techniques. Ainsi, le circuit pédagogique mis en œuvre en 2011 sur le site de Salles-sur-Mer n'étant plus adapté, il a fait l'objet en 2017 d'une modernisation, tout en restant ludique et instructif.

Cet espace pédagogique est un lieu très important pour l'Agglo afin d'expliquer les bons gestes de tri mais aussi l'ensemble des actions menées dans le domaine de la prévention des

déchets. Des animations sont assurées tout au long de l'année par le service gestion et prévention des déchets et les ambassadrices de tri et impliquent un public diversifié : scolaires, associations,

**2000**

visiteurs / an  
pour Altriane

particuliers, entreprises... Les modifications apportées concernent plus particulièrement la salle de la maquette où sera mis en œuvre un simulateur de tri qui permettra d'avoir un spectacle immersif du nouveau procédé de tri, pour une meilleure compréhension du nouveau procédé de tri, en complément de la visite physique de l'usine. Reprise des visites du Centre de tri Altriane à partir de janvier 2018.

## MON AGGLO ET L'EAU

En 2017, une dizaine de classes ont bénéficié d'animation autour de l'outil « Mon Agglo et l'eau ». Ce dernier déroule les problématiques liées à la ressource en eau à partir de questionnements : D'où vient l'eau de nos cours d'eau et de notre robinet ? Où est l'eau, sous quelles formes ? Quels sont les usages cachés de l'eau ? Quelles



**223**

enfants  
sensibilisés

pollutions peut-on y trouver ? Pourquoi l'eau est indispensable à certaines étapes de vie des espèces ? Comment la préserver ? L'outil pédagogique aborde l'hydraulique urbain, l'eau dans les milieux naturels et les enjeux globaux et locaux qui concernent l'eau.

## SENSIBILISER LES ÉTUDIANTS AU TRI ET À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

**400**

étudiants  
sensibilisés

Lors des journées d'accueil des étudiants, le service prévention et gestion des déchets intervient sur deux événements pour développer une sensibilisation adaptée au public étudiant : le défi nautique, où un « basket-tri » a été proposé et le pique-nique du Technoforum (affichage des consignes de tri en vigueur sur le territoire, collecte des flux de verre et distribution de boîte à mégots). Ces animations ont été très bien accueillies par les étudiants. Une communication spécifique envers ce public a également été développée (intégration des informations pratiques dans l'appli web qui leur est dédiée, élaboration d'une communication humoristique spécifique). Une journée de distribution des sacs jaunes et noirs a également été organisée.

## L'ACCOMPAGNEMENT AUX CHANGEMENTS (SUITE)



### L'ESPACE INFO ENERGIE

Cet espace est mis à disposition par l'Agglo pour conseiller gratuitement et de manière neutre les particuliers sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Il est subventionné par l'ADEME. Un conseiller y est affecté à temps plein depuis 2015. Il répond aux demandes téléphoniques, et propose des rendez-vous individuels pour approfondir l'analyse des projets. L'EIE propose également des animations, comme la balade thermographique, des expositions (maîtrise de l'énergie, rénovation) et des outils pédagogiques (station sur la qualité de l'air intérieur, une maquette d'écorché de mur pour expliquer le fonctionnement énergétique des bâtiments...).

---

# 664

contacts individuels

---

# 350

conseils approfondis

### LE PLAN DE DÉPLACEMENTS INTER ENTREPRISES (PDIE)

Depuis 2016, l'Agglo a engagé un PDIE sur la zone industrielle de Périgny, en partenariat avec le club d'entreprises de Périgny et Biotop. Il s'agit de favoriser l'usage des modes de transport alternatifs (transports en commun, marche à pied, vélo, covoiturage...). Des aménagements récents sur le secteur donnent plus de place aux modes actifs et une nouvelle piste cyclable permet de relier directement la zone industrielle au centre-ville de La Rochelle via le canal de Rompsay.

Un diagnostic PDIE a permis de constater la prédominance de l'usage de la voiture individuelle, y compris pour les salariés qui habitent près de leur lieu de travail (25 % des salariés habitent à moins de 5 km à vélo).

Des groupes de travail se sont réunis et ont mis en évidence des actions à mener, telles que des bus cyclistes : inciter les salariés (cyclistes ou non) à découvrir les liaisons cyclables pour aller au travail à vélo. Ainsi, pendant la semaine de la mobilité, des bus cyclistes (6 circuits de tous niveaux) ont été organisés afin de permettre aux salariés de circuler de manière conviviale « en convoi » mené par un salarié chef de file volontaire et expérimenté.

Des outils de communication et d'organisation ont été proposés aux entreprises pour faire



la promotion de cette action auprès de leur salariés : affiches de communication « au boulot à vélo », site internet [www.buscyclisteperigny.org](http://www.buscyclisteperigny.org), communautés « Slack » pour faciliter la mise en relation entre les salariés sur chaque circuit. Le 22 septembre, des animations gratuites sur la thématique ont également été proposées sur la ZI : contrôles techniques des vélos, atelier de lutte contre le vol (conseils pour bien attacher son vélo, conseils antivol...), marquage des vélos...

---

# 250

entreprises concernées

---

# 7000

salariés concernés



### ILS AGISSENT AUSSI

L'association « Remplir les ventres, pas les poubelles » lutte contre le gaspillage alimentaire et a organisé à La Rochelle le 1<sup>er</sup> octobre, avec l'aide des associations et des collectifs rochelais, « le banquet des 500 », des repas confectionnés à partir des invendus des commerçants et des superettes des quartiers.

### ZONES DE GRATUITÉ

Deux zones de gratuité pour les vêtements sont désormais mises en œuvre par le Conservatoire de Musique et de Danse au cours de l'année. Ces journées visent principalement à éviter des déchets et donc préserver des ressources naturelles, promouvoir le réemploi et constituent également des temps conviviaux de vivre ensemble et de solidarité. En 2016, les stocks de vêtements déposés étaient divisés par deux ou trois. Cette initiative devrait bientôt se diffuser dans les écoles et les collèges.



### CYCLOBUS

L'Agglo souhaite développer la pratique du vélo, en particulier auprès des jeunes. En partenariat avec l'association Unis-Cité et les associations de cyclistes (Vive le Vélo et le Comité Départemental de cyclotourisme), l'Agglo a proposé un cyclobus aux enfants de l'éco-école primaire de la Courbe à Aytré. La mise en place d'un cyclobus a pour objectif d'inciter les enfants et leurs parents à se rendre à vélo à l'école, de manière sécurisée et conviviale en groupe.

Ainsi, 6 volontaires en service civique, encadrés par Unis-Cité, ont été formés par les associations de cyclistes pour accompagner les enfants qui souhaitaient aller à l'école à vélo. Les enfants ont bénéficié d'ateliers d'apprentissage et d'un circuit vélo en milieu sécurisé, dans la cour de l'école. Un contrôle technique des vélos a également été réalisé et les éléments de sécurité fournis (gilet jaune, casques).

Une fois par semaine, de février à juin 2017, une petite quinzaine d'enfants (du CE1 au CM2) encadrée par les volontaires et les associations vélo, ont effectué leur trajet domicile-école en convoi cyclistes. Plusieurs enfants l'ont pratiqué très régulièrement et pensent continuer à se déplacer à vélo après cette expérimentation. Les retours sont très positifs, en termes d'apprentissage du vélo (confiance en soi pour la pratique du vélo en milieu urbain) et de participation des enfants et des parents. Les enfants ont également simplement manifesté leur plaisir de se rendre à l'école à vélo.

**INTÉGRER LE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE DANS LES ACTIONS ET LA  
VIE DES ÉQUIPEMENTS**

# L'ADMINISTRATION ÉCO-RESPONS

## APPLICATION DE LA DÉMARCHE HQE AUX NOUVELLES DÉCHÈTERIES

La consultation pour un maître d'œuvre sur les nouvelles déchèteries intègre désormais les cibles de la démarche HQE, notamment en matière de performance énergétique, qui doit aboutir sur les bâtiments à un équivalent au label BEPOS (énergie positive).

## AUDIT DE RÉNOVATION DE LA MÉDIATHÈQUE MICHEL CRÉPEAU

L'Agglo va engager la rénovation de la Médiathèque. Cette rénovation porte des enjeux énergétiques forts (les aspects fonctionnels liés à l'usage du bâtiment sont également à l'étude). La rénovation fera l'objet d'un contrat de performance énergétique qui devrait garantir la bonne qualité énergétique des travaux. L'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage recruté doit déterminer le maximum d'économies possibles en matière d'énergie.

## LA CLÔTURE DU PROGRAMME TRIBUTE

Les modèles de simulation de performance énergétique des bâtiments (BEPS) sont de

plus en plus utilisés comme des méthodes de gestion pour l'analyse du cycle de vie des bâtiments énergétiquement performants. Toutefois, les modèles BEPS actuels ne donnent pas entière satisfaction en raison notamment d'une différence importante entre la performance énergétique mesurée et celle simulée. Les causes sont multiples. Ce facteur-clé limite leur applicabilité pratique.

Le but du projet européen TRIBUTE est de minimiser l'écart entre la performance énergétique mesurée et simulée en améliorant les capacités prédictives des BEPS actuellement commercialisés.

TRIBUTE vise à développer un outil aidant les propriétaires et gestionnaires de bâtiments à mieux évaluer et anticiper l'impact de l'évolution d'un bâtiment (âge, rénovation, occupation...). L'Agglo a été partenaire du projet européen TRIBUTE et a déployé une expérimentation grandeur nature de nouveaux outils sur le bâtiment Vaucanson (à Périgny). En septembre elle a reçu l'ensemble des partenaires européens pour la clôture du programme.



## CRÉATION D'UN POSTE D'ÉCONOME DE FLUX

L'Agglo a créé un poste d'économe de flux. Cet emploi doit permettre de mieux suivre les consommations de flux sur ses bâtiments (énergie et eau) afin de les optimiser et de faire des économies. Il doit permettre de développer l'acquisition de données et de mieux suivre les contrats.

## ! POINT DE VIGILANCE

La maîtrise d'œuvre du futur Conservatoire de Musique et de Danse La consultation, basée notamment sur une très haute performance énergétique du bâtiment à réaliser, a retenu un maître d'œuvre qui se trouve finalement en difficulté avec la réalisation de cet objectif. Un dialogue est en cours pour amener le maître d'œuvre à tenir les engagements contractuels.

# ABLE

## VISIOCONFÉRENCE

L'Agglomération développe depuis 2016 des outils de visioconférence, en accord avec le plan d'actions du Plan de Déplacement Entreprise. Une salle dédiée, pouvant accueillir jusqu'à 20 personnes, est désormais équipée sur Périgny. Cette salle de visioconférence a facilité plusieurs réunions organisées par la Région Nouvelle Aquitaine et évité plusieurs réunions en présentiel avec la maîtrise d'œuvre du futur Conservatoire (un cabinet d'architecte toulousain). Depuis mars 2017 les agents peuvent également depuis leur poste informatique utiliser des salles de réunions virtuelles à usage interne ou externe.

## PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHO SOCIAUX

A travers différents dispositifs, l'Agglo revisite le document unique relatif aux risques psychosociaux, lequel a pour but de faire évoluer les situations à risques et d'améliorer les conditions de travail. Une procédure existe, permettant de formaliser les situations (problème d'organisation, de personnes, de

### POINT DE VIGILANCE

Le diagnostic Cit'ergie pointe l'absence d'animation pour la démarche Plan de Déplacement des Agents.

management, de harcèlement). Cette dernière part d'une fiche de déclaration établie par l'agent, laquelle permet de recueillir l'avis du médecin professionnel et de mettre en place un plan d'actions par les Ressources Humaines. La situation déclarée est évaluée suite à la mise en œuvre du plan d'actions. Les agents peuvent bénéficier d'un service d'écoute et d'accompagnement psychologique téléphonique (24H/24) anonyme et gratuit. Ce soutien peut être suivi de rendez-vous chez un psychologue (les deux premières séances sont prises en charge). La procédure prévoit également des possibilités de recours à un service de médiation, interne ou externe.

## GROUPEMENTS DE COMMANDES

L'Agglo a conduit en 2017 différents groupements de commande avec les communes membres, portant sur la formation professionnelle, les produits d'entretien, et des marchés de travaux. L'objectif des groupements de commande est de rationaliser et optimiser les coûts (meilleurs prix attendus), mutualiser les ressources humaines et techniques, mieux communiquer entre les communes.

---

# 10

déclarations par an

---

# 2

médiations en 2017

## BILAN DE L'INSERTION DE CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS

L'Agglo, la Ville de La Rochelle, l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération de La Rochelle et Atlantic Aménagement ont décidé de créer un guichet unique de facilitation des clauses d'insertion dans leurs marchés.

Une convention de partenariat a été signée le 13 juillet 2016. Elle est conclue pour une durée de 4 ans. La mission est cofinancée annuellement par tous les membres à hauteur de 6000 €.

---

# 44 484

heures d'insertion réalisées en 2016 soit **27,6 ETP**

## L'INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE VÉLO

Depuis le janvier 2017, l'Agglo et la Ville de La Rochelle ont mis en place une indemnité kilométrique vélo, pour inciter les agents à venir à leur travail par un mode actif. Elles figurent parmi les premières collectivités en France à appliquer cette nouvelle mesure. Cette indemnité est calculée sur la base de la distance entre le domicile et le travail, elle prend en compte le trajet le plus court.

---

# 25<sup>cent/km</sup>

plafonnés à **200€ par an**

# LA GOUVERNANCE

## UN PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT À L'HORIZON 2025

**FAIT MARQUANT** Afin de s'adapter à un contexte budgétaire contraint et incertain dans les prochaines années, la Communauté va se doter d'un PPI à l'horizon 2025. Traditionnellement, le PPI était élaboré sur 2 ou 3 ans. L'objectif de ce nouvel exercice budgétaire est d'optimiser les moyens, de dépenser moins, de partager une vision à long terme des investissements, et de s'accorder sur les priorités.

Il offrira également une vision globale des investissements (budget principal et budgets annexes). Ce nouveau document constituera aussi un outil de gouvernance financière de l'Agglo.



**36,5 %**

des dépenses  
du PPI 2025  
correspondent à  
des investissements  
liés à la transition  
écologique et  
solidaire

## LA NOUVELLE GOUVERNANCE POLITIQUE DE L'AGGLO

Le Conseil Communautaire du 6 juillet 2017 a validé plusieurs évolutions importantes du processus décisionnel :

- élargissement du Bureau et renforcement de ses attributions
- adaptations du règlement intérieur
- renforcement des attributions du Président

Ces évolutions permettent globalement :

- de réserver au Conseil l'examen des dossiers stratégiques, de ceux qui impliquent un engagement politique ou financier important ou qui déterminent le cadre d'une intervention ou d'une participation de la Communauté d'Agglomération La Rochelle ;
- de confier au Président ou au Bureau la prise de décisions dans les domaines de gestion courante des affaires de la Communauté d'Agglomération.

Le rôle délibératif du Bureau s'en trouve renforcé, afin de fluidifier l'avancée des projets et la gestion des affaires courantes. Le Bureau est ainsi élargi aux 13 Maires, qui n'étaient pas membres du Bureau jusqu'alors, pour partager l'actualité des dossiers et les grandes orientations stratégiques de l'Agglo.

---

# 11

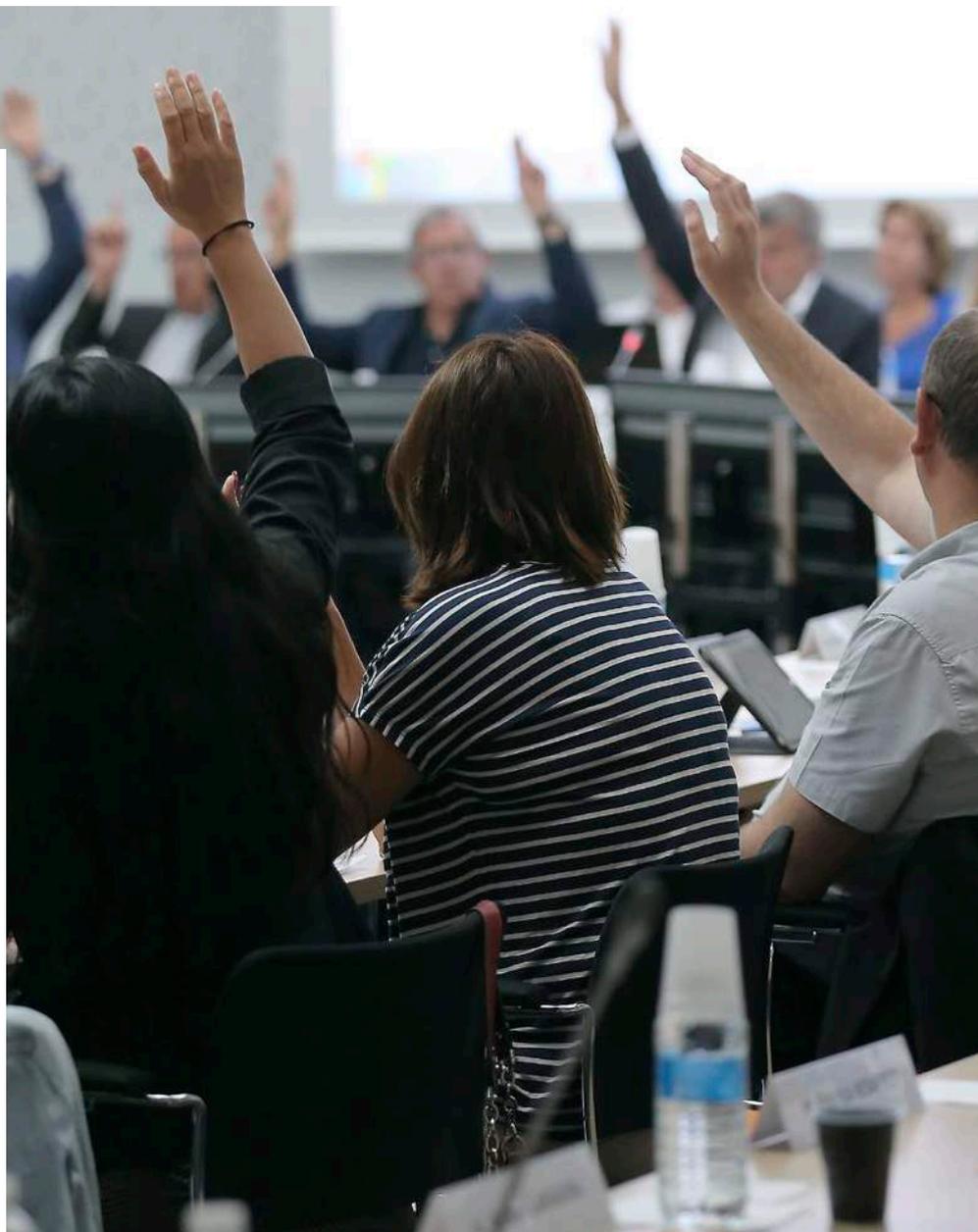
réunions  
de Conseil  
Communautaire

# 13

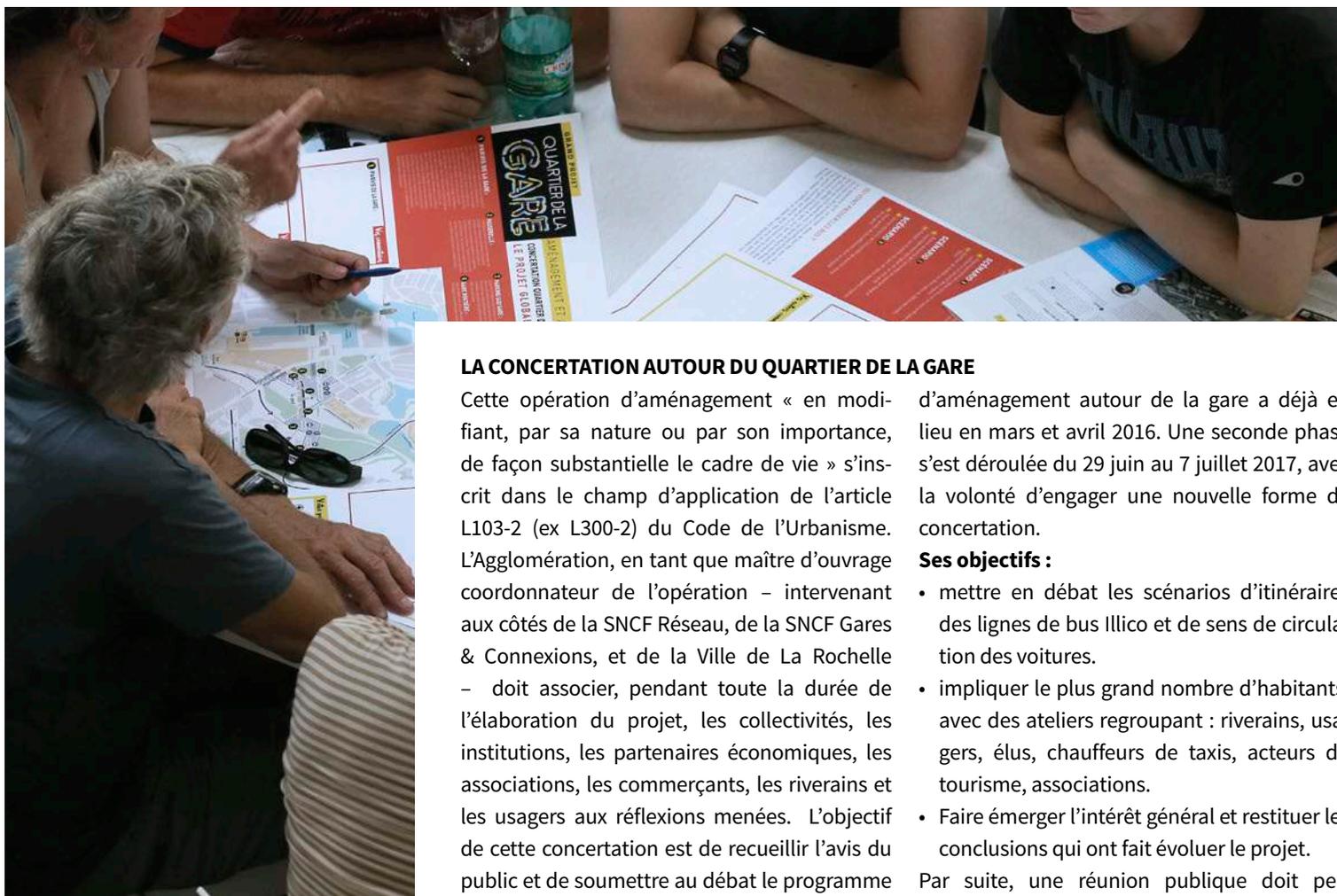
réunions  
de Bureau  
Communautaire

# 7

Conférences des  
Maires



# LA GOUVERNANCE (SUITE)



## LA CONCERTATION AUTOUR DU QUARTIER DE LA GARE

Cette opération d'aménagement « en modifiant, par sa nature ou par son importance, de façon substantielle le cadre de vie » s'inscrit dans le champ d'application de l'article L103-2 (ex L300-2) du Code de l'Urbanisme. L'Agglomération, en tant que maître d'ouvrage coordonnateur de l'opération – intervenant aux côtés de la SNCF Réseau, de la SNCF Gares & Connexions, et de la Ville de La Rochelle – doit associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les collectivités, les institutions, les partenaires économiques, les associations, les commerçants, les riverains et les usagers aux réflexions menées. L'objectif de cette concertation est de recueillir l'avis du public et de soumettre au débat le programme du futur pôle d'échanges multimodal (fonctionnel, architectural, paysager, etc.). Une première phase de concertation au sujet du programme

d'aménagement autour de la gare a déjà eu lieu en mars et avril 2016. Une seconde phase s'est déroulée du 29 juin au 7 juillet 2017, avec la volonté d'engager une nouvelle forme de concertation.

### Ses objectifs :

- mettre en débat les scénarios d'itinéraires des lignes de bus Illico et de sens de circulation des voitures.
- impliquer le plus grand nombre d'habitants, avec des ateliers regroupant : riverains, usagers, élus, chauffeurs de taxis, acteurs du tourisme, associations.
- Faire émerger l'intérêt général et restituer les conclusions qui ont fait évoluer le projet.

Par suite, une réunion publique doit permettre de présenter ces conclusions et de poursuivre la discussion sur le projet (quels aménagements pour le parvis de la gare...).

---

## 260

participants aux ateliers débat du 5 juillet dont **80%** participaient pour la première fois à une réunion publique

## 300

avis formulés lors de l'expo mobile

### LE LAB' CONCERTATION

L'Agglo a proposé en 2017 un cycle de formation / action autour de la question de la

**35**

agents  
participants

concertation. Les personnels du CCAS, de la Ville de La Rochelle et de l'Agglo ont été invités à y participer.

L'objectif est de redonner du contenu académique (définitions, éléments juridiques, procédures)

mais surtout d'outiller les agents et les services dans leurs démarches de concertation pour développer des dispositifs sur mesure et tenant compte de la spécificité des projets. Trois sessions ont été organisées pour trois groupes distincts.



# CONCLUSION

Le présent rapport permet d'identifier clairement des éléments de structuration forte autour de la ville durable, de la stratégie énergétique et de l'accompagnement au changement.

Le développement des indicateurs d'état sur l'énergie et la biodiversité oriente les politiques à conduire demain : accompagnement du développement de la production d'énergie renouvelable, protection et développement de la qualité du cadre de vie dans le souci d'une équité d'accès à une nature qualitative et aux services écosystémiques qu'elle produit...

En matière d'évaluation des politiques publiques, il met en avant les indicateurs relatifs à la consommation d'espace, lesquels justifient de l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du SCoT. Des indicateurs de résultats (carte de bruit, qualité de l'air) attestent de signaux globalement positifs sur l'état de l'environnement et le bien-être des populations. Au final, ce document, outil potentiel de dialogue local, doit permettre de mieux juger de la pertinence des choix retenus par la collectivité, ainsi que de sa trajectoire d'amélioration continue vers un territoire durable, au service de la qualité de vie de tous les habitants.





Communauté  
d'**Agglomération** de  
**La Rochelle**



6 rue Saint-Michel . CS 41287 - 17086 La Rochelle Cedex 02

Tél. 05 46 30 34 00 . Fax 05 46 30 34 09

[accueil@agglo-larochelle.fr](mailto:accueil@agglo-larochelle.fr)

[www.agglo-larochelle.fr](http://www.agglo-larochelle.fr)

[facebook.com/larochelleagglo](https://facebook.com/larochelleagglo)